

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 novembre 2013

Présents :

Jean-Jacques BENOÎT - Jean-Louis HAURIE - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Édith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE - Laure CURVALE - Patrick GUILLEMOTEAU - Ibrahim N'DIAYE - Samira EL KHADIR - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON - Maxime MOULINIER - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Sylvie LESTURGEON - Josyane PEREZ - Patricia FENOCCHIO - Michel OLIVIER - Lahcen BAYTI - Christian MILLIER - Françoise BOURDEAU - Franck RAYNAL - Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Éric MARTIN - Isabelle UFFERTE - Gérard BARTHELEMY

Absents ayant donné procuration :

Danielle LE ROY procuration à Dany DEBAULIEU
Nathalie DELTIMPLE procuration à Mado LAMBERT
Touria BELHANAFI procuration à Édith MONCOUCUT
Isabel VINCENT-PEREIRA procuration à Dominique DUMONT
Corinne GONET procuration à Patrick GUILLEMOTEAU
Marie-Céline LAFARIE procuration à Éric MARTIN
Nathalie MARCADET-LABARBE procuration à Franck RAYNAL
Pascal BREUZARD procuration à Sylvie TRAUTMANN

Secrétaire de séance : Patrick GUILLEMOTEAU

Le compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 3 octobre 2013 n'appelant aucune remarque, il est approuvé.

aff n°DEL2013 383 : Rapport annuel d'information en matière de Développement Durable

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Dumont** qui présente le rapport : « Huit ans après notre engagement dans la démarche d'Agenda 21, ce 3^{ème} rapport est l'occasion pour Pessac de dresser collectivement un bilan des avancées et pistes de progrès pour un développement durable, de rendre compte des actions menées en 2012/2013 et de valoriser habitants, associations, partenaires et agents municipaux impliqués au quotidien dans l'aventure collective qu'est « Pessac, Ville durable ».

Il s'appuie sur les enseignements issus de la mission d'évaluation participative de notre démarche Agenda 21 de janvier 2010 à juin 2011 et sur les analyses issues de la démarche Cit'Ergie engagée en mars 2011.

Il présente de façon synthétique et non exhaustive les évolutions de contexte, un coup de projecteur sur certaines réalisations phares, une synthèse des actions menées en 2012/2013 et les perspectives 2014. Cette 3^{ème} édition du Rapport se caractérise par une actualité fournie en matière de défis climatiques, la réalisation d'un document unique de planification transversale, le PLU 3.1 et une prise en compte accrue du phénomène de précarité énergétique.

Monsieur le Maire précise que la Ville de Pessac vient d'obtenir le label « Territoire Bio engagé » puisque plus de 23 % de la restauration est d'origine bio.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** qui déclare : « *Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt comme tous les ans de ce rapport sur le*

développement durable de la Ville de Pessac sur l'année écoulée.

C'est un document qui est extrêmement dense et qui souffre d'être un petit peu trop dense, justement, pour faire ressortir des éléments essentiels pour notre ville. Cela tient sans doute, aussi, à la nature de ce qu'on appelle le développement durable qui avec son fameux trépied environnemental, économique et social, donne la possibilité de parler d'à peu près tout ce que la Ville fait sur une année ou de ce qui se fait dans la ville.

On peut regretter que dans ce rapport il y ait un mélange entre de vrais bonnes réussites, parce qu'il y en a. Je ne vais pas les citer, vous l'avez fait déjà en partie, Madame Dumont. Je peux en citer quelques unes. Cela vous fera plaisir et vous montrera qu'on n'est pas dans l'opposition systématique et qu'on sait reconnaître ce qui fonctionne bien. J'avais noté le C2D qui fonctionne bien et apporte de vrais éclairages sur l'avenir de Pessac. D'ailleurs, vous devez trouver ça particulièrement bien, puisque le thème sur lequel ils ont travaillé est « Bien vivre à Pessac » comme votre slogan de campagne à venir, Monsieur le Maire. Dans les vraies bonnes réussites, on peut trouver Carapate, le Conseil Énergie donné aux Pessacais, la télérelève, le soutien à travers l'économie sociale et solidaire qui se développe aux Échoppes, ou des éléments sur la fréquentation de la médiathèque, le nombre de prêts, etc... Tout cela constitue de bonnes réussites, c'est une bonne chose d'être allé dans cette direction et de développer.

Ce que je regrette c'est qu'il y ait ce mélange entre ces éléments là et des éléments qui relèvent du discours d'affichage politique et qui effectivement ne peut recevoir de notre part le même agrément ou le même satisfecit. D'autant que ces discours n'ont parfois qu'un rapport très lointain avec le développement durable même dans l'acception très large que vous adoptez.

Certains éléments qui, à mon sens, ont beaucoup de mal à entrer dans le développement durable comme les travaux d'aménagement du centre-ville que vous citez abondamment dans le rapport. D'autre part, comme toujours dans les documents réclames, publicitaires, je ne vais pas dire de propagande, ce serait trop fort, mais de promotion de l'action municipale, on trouve des éléments qui sont loin d'être réalisés et je n'en citerai qu'un : SAVE, le fameux super zoo du Bourgailh, qui encore une fois fait l'objet de toutes les attentions dans ce rapport, qui est loin d'avoir vu le jour, qui a beaucoup de mal à rentrer dans la catégorie développement durable lorsqu'on sait qu'on va détruire un zoo qui fonctionne aujourd'hui tant bien que mal notamment lorsqu'on connaît les coûts de construction. Vous aurez beaucoup de mal à me faire croire que cela contribue à lutter contre l'effet de serre.

Je ne vais pas revenir point par point sur tout ce que nous pourrions regretter ou critiquer dans ce rapport mais je voudrais quitter le champ de l'affichage et du simple discours pour simplement revenir sur les pages éclairantes sur la manière dont la mairie fonctionne, c'est à dire les pages de chiffres, de critères et d'indicateurs. Là aussi, il y a à boire et à manger. Mais il y a des vrais bonnes choses et des choses plus discutables.

Pour s'en tenir à ce qui, en tout cas, à moi me tient le plus à cœur sur l'aspect environnemental et écologique, d'abord sur l'énergie. Vous vous félicitez Monsieur le Maire, d'un label supplémentaire qu'on aurait obtenu. Lorsque je vois page 74, dans les indicateurs de la finalité Climat, les gaz à effet de serre direct du territoire en kilotonne de CO2 calculés tous les 3 ans par l'Agence locale de l'Énergie dans le cadre de l'actualisation du bilan énergétique. Entre 2007 et 2010, on a quasiment augmenté de 20 % sur le territoire. Je ne pense pas qu'il y ait là matière à se réjouir et je pense que tous les labels du monde ne feront rien à ces constats chiffrés qui ne sont pas aussi favorables que vous voudriez le laisser penser. On est très loin du Facteur 4 (objectif de diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050) dont on parle abondamment dans ce document.

Deuxième élément, carrément absent, j'ai été très étonné que certains éléments ne figurent pas puisqu'ils étaient calculés les années précédentes et ne le sont plus depuis deux ans, notamment le volume de déchets verts compostés. Nous avons les données de 2007 à 2010, en 2011 et 2012 on ne les a pas. Je crains malheureusement qu'on ne les ait jamais, puisque je ne pense pas qu'on puisse revenir sur des mesures qui n'auraient pas

été effectuées à l'époque.

Toujours page 70, un élément plus réservé sur la performance environnementale de la ville, c'est la consommation d'eau. On avait eu l'occasion lors d'un précédent conseil municipal de vous faire remarquer qu'il y avait une augmentation de la consommation en eau et notamment au titre de l'arrosage. Il avait été dit qu'il y avait des fuites, fuites sur lesquelles on est revenues et politique d'arrosage également. En 2012, on divise donc d'un tiers la consommation d'eau par rapport à 2011. En revanche, là où il y avait une progression continue, il y a une dégradation subite de l'indicateur de consommation de bâtiments municipaux, on passe d'un peu plus de 10 % par m² de bâtiments construits. Cette inflation est inquiétante, ce n'est pas simplement une question de coût mais encore une fois de préoccupation environnementale.

Ce qui nous fait revenir à la même non performance qu'est celle enregistrée au début de votre mandat, Monsieur le Maire. Ce qui me laisse penser une fois de plus que ce mandat n'aura pas servi à grand chose.

Sur d'autres éléments plus réservés, l'épanouissement au niveau des agents de la ville, qui je vous le rappelle sont un millier, ce qui est important pour une ville comme Pessac avec près de 60 000 habitants. Je remarque que pour la deuxième année consécutive et de manière particulièrement accentuée, il y a une diminution de l'effort de formation en faveur des agents de la Ville alors qu'il y avait une croissance continue jusqu'en 2010. En 2011, brusque chute, on peut imaginer que c'était très conjoncturel, mais elle s'accroît même en 2012, puisqu'il y a 40 % de moins de journées de formation entre 2010 et 2012. Ça se traduit également dans les chiffres financiers ayant trait à la formation et dans le pourcentage d'agents ayant eu accès à la formation.

Comme je ne voudrais pas qu'on me taxe d'être un rabat-joie invétéré, je finirais sur une touche optimiste lorsque je remarque que la part du bio dans les repas des cantines scolaires a fortement cru, de manière continue depuis 2009, donc on ne peut pas dire que ce soit dû au changement de mode production de la cuisine centrale, puisqu'on est à 22,9 % en 2012. Ce qui est une très bonne chose.

Tout cela mêle un petit peu le bon grain et l'ivraie. On a parfois un peu de mal à démêler les deux. Je ne prétends pas y avoir contribué avec la petite intervention que je viens de faire, mais je dirais qu'il y a des choses qui sont correctes et d'autres qui sont loin d'être correctes. Je pense que les grands éléments que sont l'eau, l'énergie et la formation des hommes ne sont pas du tout favorables et qu'il convient de faire un effort pour les années qui viennent. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Olivier** qui déclare : « Je ne vais pas répondre à ce que vient de dire notre collègue Raynal qui est en campagne électorale. C'est parfaitement un jeu républicain que j'admets.

Je souhaiterais revoir la présentation concernant l'action sociale renforcée pour les plus fragiles et qui faisait allusion au nombre de familles vivant en-dessous du seuil de pauvreté et à l'aide que le FSL apportait à ces familles pour des dettes d'énergie et d'eau. Demain matin, en Conseil de Communauté, la CUB va délibérer sur ce qu'elle appelle le Chèque Eau. A la CCSPL de la CUB, où toutes les associations sont présentes, tout le monde est favorable à cette mesure qui va être mise en place au 1^{er} janvier. Je compte sur les services municipaux et sur les élus, car la crainte de la CUB c'est que par manque d'informations, les gens éligibles à cette aide n'en bénéficient pas tout simplement parce qu'ils ne le sauront pas et ne le demanderont pas. Les dossiers doivent être instruits par les CCAS dans les 28 communes car c'était la façon la plus simple de mettre cette procédure en place. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Hofer** qui indique que « ce rapport est l'effet d'un PIF pessacais en bonne santé, un clin d'oeil pour Dominique. Effectivement, Pessac persévère, innove et fédère. C'est pourquoi ce rapport est d'années en années plus dense, car il est le reflet de réalités importantes. Il est également plus précis et nombre de chiffres permettent d'évaluer les répercussions des politiques que nous menons et quelque

fois aussi des difficultés que nous pouvons rencontrer. Merci à toutes celles et ceux qui ont préparé ce document.

S'il est précis, néanmoins, ce rapport est loin d'être exhaustif tant sur le territoire fleurissent des initiatives. Notons qu'elles sont de plus en plus collectives et dans tous les quartiers. Ainsi le développement durable produit du lien. Profitons de cette mobilisation et sachons faire de la sobriété un élan choisi plutôt que subi. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Ufferte** qui déclare : « *Je n'interviendrai que sur deux points de ce rapport qui aide à faire un état des lieux sur la commune sur de nombreux sujets, utile avant le débat d'orientations budgétaires.*

D'abord sur les inégalités que pointe ce rapport, même s'il juge la situation globalement satisfaisante.

Le taux de pauvreté est de 11 % dans la commune, soit plus d'une personne sur dix autour de nous. Un chiffre accablant même s'il est nationalement de 15 %. Et cela alors que nous sommes dans une commune qui sélectionne de fait ses habitants par le prix des loyers et des impôts locaux, en particulier dans le parc privé.

Concernant l'emploi, vous fournissez le chiffre de 2 218 demandeurs d'emplois en 2010. Les chiffres un peu plus récent donnés par l'INSEE au 31 décembre 2011 sont de 2 437 demandeurs d'emploi de catégorie A, sans aucune activité (soit 219 chômeurs de plus en 1 an). Si on inclut toutes les catégories de demandeurs d'emploi, cela porte leur nombre à 3 770, toujours fin 2011.

Le document cite un peu plus loin d'autres chiffres, dont le nombre d'allocataires du RSA, de 2 195 en 2012, et même si sont mises en valeur les mesures prises par la ville, il pointe les difficultés de prise en charge et d'accompagnement.

Cette description donne une petite idée des drames vécus quotidiennement dans la commune, sans bruit, de façon presque ordinaire, et à quel point les quelques structures qui existent sont démunies pour y faire face et ne peuvent qu'agir en périphérie, par des actions ponctuelles.

L'autre point important est celui du logement : Pessac est une ville dont les logements sont dans leur majorité des maisons individuelles et avec un nombre de pièces supérieur à 4, donc avec des loyers qui ne sont pas accessibles à toute une partie de la population. Même s'il y a 28 % de logements classés sociaux, chacun sait que pour venir habiter Pessac, mieux vaut avoir de bons salaires ou alors avoir recours à la colocation, ce qui est plus difficile à envisager passé un certain âge ou quand on vit avec des enfants. Alors, bien sûr, Pessac comprend de grands ensembles d'habitat à loyers dits modérés, dont Saige, Arago, Pessac Ouest. Mais ces logements sont insuffisants. Pour ne parler que de l'entreprise où je travaille, l'hôpital Haut-Lévêque, des centaines de collègues doivent, pour des raisons financières, louer ou faire bâtir sur la rive droite ou plus loin du côté de Blaye, La Réole, Libourne, dans le Médoc, sur le Bassin, etc. Une aberration d'un point de vue humain, économique et écologique.

Il faut non seulement entretenir et rénover les logements collectifs sociaux existants, mais il faut construire des logements aux tarifs accessibles. La récente réalisation des logements autour de la place de la Liberté est de ce point de vue parlante quand on voit le prix de vente de certains de ces logements, supérieur à 3 000 euros le m².

Certes, le document nous dit que le nombre de logements sociaux est passé de 6 261 à 7 427 à Pessac en 7 ans, soit 18 % de plus, mais on est loin du compte pour répondre aux besoins.

Je m'arrête là, il serait bien trop long de balayer tous les sujets du document. Et le débat politique est de toute façon prévu au point suivant. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Curvale** qui déclare : « *je voudrais revenir sur la finalité Climat. Effectivement, Monsieur Raynal est allé au chiffre d'indicateur territorial qui montre une augmentation, on est là à l'échelle du territoire. Par contre dans le tableau page 69, les indicateurs montrent tous l'exemplarité municipale. C'est aussi en quelque sorte plus facile pour la Ville d'arriver à une bonne maîtrise de ces propres*

dépenses de consommation, elle montre l'exemplarité sur son patrimoine. J'insiste sur le fait que cette démarche Cit'Ergie n'est pas un petit hochet décerné à qui ose le demander. C'est un processus long, un label européen délivré par un auditeur indépendant. Nous l'avons eu et d'ailleurs nous ne l'avons pas eu très largement. C'est une démarche perfectible qui nous engage pour une durée de 4 ans. Le label est ensuite remis en jeu. Sur les indicateurs territoriaux, cela veut dire que nous avons à poursuivre ce que nous faisons dans le cadre de l'Agenda 21 avec nos partenaires dont, par exemple, le CHU qui contribue aussi aux émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire. Ce n'est pas si facile à maîtriser. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Dumont** qui déclare : « *On ne va pas rebalayer l'ensemble des chiffres de ce document. C'est tout sauf un document de propagande. Des indicateurs sont bons, d'autres le sont moins mais ils sont aussi le reflet d'une situation que je souhaiterais pour ma part beaucoup plus rose.*

En ce qui concerne le chiffre sur les émissions de gaz à effet de serre, il est quand même à noter que la municipalité de Pessac n'est responsable que de l'émission de 3 % de ces gaz. C'est une des raisons pour lesquelles il nous faut travailler avec les partenaires, en particulier avec les gros consommateurs et le CHU notamment.

La Ville se doit d'être exemplaire, elle fait des efforts. Certains sont peut-être un peu insuffisants, c'est le cas en matière d'économie d'eau par exemple, il nous faut aussi travailler avec l'ensemble des utilisateurs de nos locaux municipaux. »

Monsieur le Maire se félicite de la densité de ce rapport et des actions menées par la Ville de Pessac dans ce domaine. « *Nous recevons des labels, des prix, tant mieux on peut se comparer à d'autres. Et je suis satisfait que les intervenants aient noté les efforts faits par la Ville. Par ailleurs, je souhaite remercier l'ensemble des services qui peu à peu sont exemplaires dans leur comportement, dans l'organisation des manifestations, dans la manière dont ils servent leurs concitoyens et également la Mission Agenda 21 pour toutes les actions qu'elle mène, qu'elle organise, qu'elle fédère avec l'ensemble des associations notamment de la Ville, le C2D qui réfléchit, à ma demande, sur le bonheur à Pessac et permettra de voir qu'elles sont les attentes des Pessacais. »*

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport 2012/2013 sur la situation de la Ville de Pessac en matière de Développement Durable.

aff n°DEL2013_384 : Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2014

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat ait lieu en conseil municipal sur les orientations du budget à venir. Ce débat doit intervenir dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

La tenue du DOB permet à l'Assemblée Délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice 2014 et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget Primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Les éléments du DOB vous seront présentés comme suit :

- l'environnement économique des collectivités pour 2014 et les mesures du projet de loi de finances 2014. Le projet de loi de finances présenté en conseil des ministres est actuellement en discussion au Parlement.
- La situation financière de la commune fin 2013 et les perspectives budgétaires.

Partie 1 : Le projet de loi de finances 2014, un tournant pour les finances publiques locales

Après 3 années de gel en valeur des concours de l'État aux collectivités territoriales, ceux-ci baisseront en 2014 de 1,5 Md€. Pour poursuivre l'effort de rétablissement des comptes

publics, conformément au pacte de confiance et de responsabilité conclu entre l'État et les collectivités locales le 16 juillet 2013, cet effort sera reconduit en 2015 avec une baisse de 1,5 Md€. Les administrations publiques locales, dont la dépense s'élève à 242 Md€, représentent, en 2012, 21% des dépenses publiques et 9 % de la dette publique française. Il convient de rappeler que les critères de déficit et de dette publics définis par le traité de Maastricht s'appliquent à l'ensemble des administrations publiques : État, organismes d'administrations centrales, administrations publiques locales (APUL - dont collectivités locales) et sécurité sociale.

1 - Le rôle des collectivités dans le redressement des finances publiques locales.

- Les APUL, une importance croissante dans les finances publiques

Les réformes depuis le 1^{er} acte de décentralisation en 1983 ont donné de plus en plus de compétences aux APUL. En conséquence, la part des APUL dans la dépense publique n'a cessé de croître. Alors qu'elle représentait 9 % en 1983, celle-ci a atteint 12 % en 2012. A l'inverse l'État a diminué sa part de dépense passant de 25 % du PIB en 1983 à 22 % en 2012. Ces évolutions permettent d'expliquer l'attention croissante dont font l'objet les finances locales dans l'effort de redressement des finances publiques.

En situation très déficitaire au début des années 1980, le solde des APUL s'est redressé de façon significative à partir de 1983. Ce redressement s'explique par la progression de la fiscalité locale sur la période.

Sur la période 1999-2008, le solde des APUL s'est détérioré de 0,7 point de PIB. Il est redevenu déficitaire à partir de 2004. Cette dégradation s'explique principalement par une reprise vigoureuse de l'investissement à partir de 1999 et par des dépenses de fonctionnement plus dynamiques que sur la période précédente.

De 2009 à 2010, le solde des APUL s'est significativement amélioré, (de -0,31 à -0,07 à point de PIB). Cette amélioration est liée en partie au versement anticipé par l'État du FCTVA (plan de relance de l'économie) et à une réduction de la dépense d'investissement. Depuis 2010, il s'est amélioré et celles-ci affichent en 2012 une part limitée du déficit public.

- La trajectoire des APUL prévue dans le PLF 2014

Le PLF 2014 anticipe une hausse du besoin de financement des APUL en 2013 (solde à -5,0 Md€ après -3,1 Md€ en 2012), puis une baisse en 2014 (-3,3 Md€). En effet, la croissance des dépenses devrait rester contenue sur 2014. Tout d'abord, la perspective de baisse des concours de l'État incitera les collectivités à accentuer l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement. L'investissement devra reculer en 2014, la 1^{ère} année du cycle électoral communal étant marquée par une baisse liée à la phase de conception des nouveaux projets.

2 - Le Pacte de confiance et de responsabilité entre l'État et les collectivités : contribution à l'effort de rétablissement des comptes publics en fonction de critères objectifs, tenant compte des difficultés des collectivités locales

Le Pacte de confiance et de responsabilité entre l'État et les collectivités constitue le socle du nouveau cadre financier permettant une nouvelle étape de la décentralisation qui clarifie les compétences et l'organisation territoriale. Il doit être évalué et actualisé au regard de l'évolution des finances publiques et des engagements européens.

Ce pacte prévoit une participation des collectivités à l'effort de rétablissement des comptes publics : effort inédit de 1,5 Md€ en 2014, et de 1,5 Md€ en 2015 au travers une baisse des dotations de l'État. A l'issue d'une phase de concertation au sein du Comité des finances locales, un scénario de répartition de la baisse a été établi, selon des critères objectifs fondés sur les recettes totales ou les ressources réelles de fonctionnement.

Parallèlement, afin de traiter les difficultés structurelles de certaines collectivités, le pacte

prévoit un soutien ciblé en recettes, en particulier pour les départements. Ainsi, le PLF prévoit un transfert de fiscalité dynamique (827 M€), selon des critères de péréquation définis en lien avec les représentants des départements, pour tenir compte du dynamisme des dépenses sociales liées aux allocations individuelles de solidarité.

Par ailleurs, les régions voient leur panier de ressources dynamisé, à enveloppe inchangée, par transfert de fiscalité dynamique en substitution de la dotation générale de décentralisation relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Enfin, un fonds est mis en place pour aider les collectivités ayant contracté des emprunts structurés.

Le Pacte traduit donc un équilibre qui vise à associer durablement les collectivités à la trajectoire pluriannuelle des finances publiques.

- Les collectivités sont associées à l'effort de rétablissement des finances publiques en fonction de leurs capacités contributives

Les dotations seront réduites de 1,5 Md€ en 2014 et de 1,5 Md€ en 2015. Cet effort reste néanmoins mesuré et équilibré, puisqu'il ne représente que 0,7 % des recettes totales hors emprunts des collectivités en 2012. La répartition de la baisse des concours de l'État est conforme à la préconisation du Comité des Finances Locales. Cette baisse, proportionnelle aux recettes des 3 strates de collectivités, est imputée sur la DGF.

Répartition de la baisse : -840 M€ pour le bloc communal / -476 M€ pour les départements / -184 M€ pour les régions. Au sein du bloc communal, la répartition est effectuée au prorata des dépenses de fonctionnement, soit 588 M€ supportés par les communes et 252 M€ par les EPCI.

- Les solutions pérennes aux difficultés financières des collectivités

Les échanges entre l'État et les collectivités ont permis d'identifier les difficultés financières auxquelles font face les collectivités et d'y apporter des solutions pérennes. L'effet ciseau qui touche les départements, le faible dynamisme des recettes des régions et l'exposition de collectivités locales aux emprunts structurés sont traités. Les mesures proposées permettent d'adapter les ressources des collectivités à leurs besoins tout en renforçant l'effort de péréquation et de juste répartition :

- **pour le bloc communal**, le dispositif de Cotisation foncière des entreprises minimum est réformé pour mieux tenir compte des capacités contributives des redevables, ce qui devrait être favorable aux petites entreprises. La répartition de la CVAE est modifiée au profit des territoires industriels et la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation doit être lancée.

- **pour les départements**, la création d'un mécanisme de péréquation, abondé par les frais de gestion sur la TFPB, évalué à 827 M€ et le relèvement pendant 2 ans du plafond des droits de mutation à titre onéreux de 3,8 % à 4,5 %.

- **pour les régions**, le dynamisme des ressources et l'autonomie financière sont accrus par le remplacement des crédits budgétaires alloués à la formation professionnelle et à l'apprentissage par des ressources fiscales dynamiques.

En outre, le Pacte prévoit la création d'un fonds de soutien aux collectivités ayant contracté des emprunts structurés, fonds abondé à 100 M€ par an pendant 15 ans.

Poursuivant la logique de solidarité entre les collectivités, il est prévu une montée en puissance et une amélioration des mécanismes de péréquation. Ainsi la péréquation verticale augmentera de 119 M€ (109 M€ pour les communes). Les fonds de péréquation horizontale progresseront conformément au rythme prévu, soit +210 M€ pour le FPIC qui atteindra 570 M€. Les critères de prélèvement et de reversement du FPIC seront adaptés, conformément aux préconisations du Comité des finances locales, notamment par une

meilleure prise en compte du critère de revenu par habitant.

- le taux du FCTVA

La commission des finances de l'Assemblée, les 9 et 10 octobre 2013, a examiné la 1^{ère} partie du PLF 2014 et a voté, en prévision de la hausse de la TVA à venir au 1^{er} janvier 2014, un ajustement du FCTVA de 15,482 à 15,761%. Les députés ont également augmenté le niveau de la hausse de la taxe systémique sur les banques visant à financer le fonds d'aide aux collectivités concernées par des emprunts toxiques et maintenu le taux bas de TVA à 5,5%. Le PLF dans sa version initiale prévoyait de ne pas ajuster les remboursements des dépenses de TVA aux collectivités au titre de leurs investissements.

La commission des finances de l'Assemblée a décidé de ne pas limiter la progression du FCTVA à 2,3% en 2014, passant de 5,6 à 5,75 Md€, comme le prévoyait le PLF. Le rapporteur du budget a obtenu l'unanimité pour que le FCTVA soit fixé à 15,761% afin de préserver l'investissement public.

Partie 2 : Une situation financière demeurant saine au 31 décembre 2013 et les orientations pour le prochain budget

1 – Le Compte administratif 2013 estimé

- Les recettes de fonctionnement 2013 :

En 2013, avec un encaissement direct des recettes de la restauration collective par le délégataire, le taux d'évolution de nos produits de fonctionnement sera de l'ordre de -0,80%. Entre 2012 et 2013 ce produit de la restauration est en baisse de 0,8 M€. En retraçant cet effet « restauration » et donc à périmètre constant nous avons une progression de 0,7 % de nos recettes. L'estimation 2013 n'intègre pas de rôle supplémentaire de fiscalité car leurs notifications interviennent en décembre.

L'origine de cette évolution

a) Une Dotation Globale de Fonctionnement toujours en baisse. La DGF (forfaitaire + dotations d'aménagement) qui atteignait 12,2 millions d'euros en 2009 est passée à 12,1 millions en 2010 (stagnation de la part forfaitaire de la DGF et de la DSU, baisse de la dotation nationale de péréquation). Le mouvement de désengagement de l'État s'est accéléré puisque pour 2011 la commune a reçu 11,9 millions d'euros de D.G.F, en 2012 le montant est tombé à 11,7 millions d'euros et en 2013 nous sommes à 11,5 millions d'euros

b) Des droits de mutations probablement en légère baisse au regard des fortes réalisations 2011 et 2012, mais qui restent à un niveau élevé et supérieur aux prévisions 2013.

2012: 2,20 M€

2013: supérieur à 1,9 M€

Cette recette particulièrement difficile à prévoir, se maintient donc à un niveau proche des 2 M€ en 2013 ce qui illustre un fort dynamisme immobilier sur la commune .

c) La fiscalité directe : une croissance continue de nos bases fiscales

L'évolution réglementaire des bases fiscales 2013 a été de 1,80%. L'évolution physique de nos bases a été de 1% pour la TH et de 1,6% pour la TFPB. Cette évolution physique est supérieure à notre moyenne 2007/2010 pour la TH (1%) et la TFPB (0,7%).

Le produit des contributions directes (avec les rôles supplémentaires) qui atteignaient 36,8 M€ en 2012 sont estimées à 38,1 M€ en 2013 soit une évolution dynamique de 1,3 M€.

d) Les recettes CUB

La Dotation de Solidarité Communautaire versée par la CUB est passée de 2.72 M€ à 2,8 M€ entre 2012 et 2013.

L'ensemble des recettes présentées ci-dessus pèse pour 88% (contre 87 % en 2012) dans

nos recettes réelles de fonctionnement.

L'évolution de nos dépenses de fonctionnement 2009-2013

Le taux d'évolution de nos dépenses de fonctionnement entre 2012 et 2013 s'explique, comme pour les recettes, par la nouvelle organisation de la restauration collective. Sans ce changement de périmètre la progression de nos dépenses serait de l'ordre de 2 %.

a) Origine de l'évolution de ces dépenses

Après une année 2012 où les frais de personnel ont progressé de 1,92%, en 2013 l'évolution restera limitée. Nous estimons que la progression du chapitre 012 « charges de personnel » entre 2012 et 2013 devrait être autour de 2%. La réalisation de notre chapitre 012 sera donc d'environ 32,1 M€ (pour un montant voté en BP de 32,3 M€). Les dépenses à caractère général (chapitre 011) sont impactées en 2013 par la nouvelle DSP « restauration collective ». En effet le délégataire percevant les recettes des usagers, la refacturation à la commune est diminuée de ces recettes perçues par ANSAMBLE. Aussi la réalisation 2013 de ce chapitre 011 sera inférieure à 12 M€ (pour 12,6 M€ en 2012).

Un autofinancement qui demeure élevé, signe de bonne santé financière

Avec l'évolution de nos recettes et de nos dépenses de fonctionnement 2013, le niveau d'autofinancement devrait se situer entre 5,5 et 6 M€.

Les dépenses d'équipement réalisées sur l'exercice 2013

Le taux de réalisation de nos dépenses d'investissement sera dans la lignée des années précédentes. Au 15 octobre nous avons déjà engagé et mandaté 70% du budget d'équipement. Aussi nos dépenses d'investissement réalisées seront de l'ordre de 12 M€.

La commune avait mobilisé, en 2012, 7,4 M€ d'emprunt. Nous avons écrit dans le DOB de l'an dernier que « ce montant permet d'assurer un excédent à la fin de l'exercice 2012 et ainsi d'anticiper le besoin d'emprunt nécessaire au financement des dépenses d'équipement de l'exercice 2013 ». Cela se vérifie puisque nous ne ferons pas de recours à l'emprunt en 2013. Notre encours de dette sera donc inférieur à 11 M€ au 31 décembre. Notre capacité de désendettement sera donc inférieure à 2 ans à la clôture de l'exercice 2013.

2 - Les orientations pour le budget 2014

- Les recettes de fonctionnement

a) Fiscalité directe locale (TH, TFPB, TFPNB)

Mécaniquement, avec la baisse des dotations de l'État et le dynamisme de nos bases fiscales cette recette pèse de plus en plus dans nos budgets (60% de nos recettes de fonctionnement en 2012, 62 % en 2013). Cette tendance va se poursuivre en 2014 mais également en 2015 et 2016.

Pour la réalisation de ce budget nous prenons comme hypothèse que l'évolution de nos bases fiscales sera dans la moyenne des dernières années. Les bases fiscales définitives de 2013 seront notifiées en fin d'année. Voici nos estimations de bases fiscales en date du 15 octobre 2013 :

- Taxe d'habitation :	77 782 000 € (bases prévisionnelles 2013)
	80 500 000 € (bases estimées 2014)
- Taxe foncière propriétés bâties :	67 082 000 € (bases prévisionnelles 2013)
	69 500 000 € (bases estimées 2014)

Dans le projet de loi de finances 2014, aucune indication ne figure sur la revalorisation légale des valeurs locatives cadastrales. Celle-ci a été anticipée à 1,80% dans notre modèle

de prospective financière (logiciel REGARD de ressources consultants finances). Si des éléments nouveaux intervenaient (notamment sur le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases) nous réajusterons évidemment nos prévisions budgétaires. Le budget 2014 sera construit avec l'hypothèse d'une stabilité des taux de fiscalité.

On constate sur la période 2008/2014 une croissance de 30% du produit fiscal. Il est important de préciser que 80% de cette progression est liée au dynamisme de nos bases (36%) et à la revalorisation des valeurs locatives par l'État (42%). L'évolution des taux de fiscalité ne pèse que pour 22% dans la hausse de notre produit fiscal.

b) L'enveloppe CUB (5% de nos recettes de fonctionnement)

La Dotation de Solidarité Communautaire versée par la CUB devrait se maintenir en 2014 pour se situer à 2,8 M€.

c) Dotation Globale de Fonctionnement (DGF, 18% des recettes de fonctionnement)

La part forfaitaire de la DGF qui se situait à 9 653 K€ devraient subir une forte baisse pour approcher les 9 200 K€. La DSU (1,3 M€) sera probablement maintenue au niveau de 2013. En cette fin octobre, nous n'avons pas encore toutes les informations qui nous permettent de calculer le montant des dotations et participations de l'État.

Comme chaque année les droits de mutations seront prévus de manière raisonnable en prenant en compte l'exécution des dernières années qui sera minorée afin de respecter le principe de prudence qui doit guider l'élaboration d'un budget. Notre prévisions sera donc de l'ordre de 1,8 M€ (Plus de 2 M€ ont été réalisés en 2012 et plus de 1,9 M€ en 2013).

Enfin les produits d'exploitation seront budgétés sur la base des réalisations estimées de l'exercice précédent.

Les dépenses de fonctionnement :

Avec une tendance confirmée à la raréfaction de la ressource, la commune doit engager une rupture dans la gestion et dans la maîtrise de ses dépenses de gestion courante et les faire baisser.

Les achats et charges externes du chapitre 011 devront être réduits de 1%. L'augmentation des dépenses d'énergie et de fluides et nos engagements contractuels conduiront à une baisse des crédits de fonctionnement des directions de l'ordre de 3%.

La progression des dépenses de personnel du chapitre 012 limitée ces dernières années à l'absorption du GVT, aux remplacements et la couverture sociale sera fortement impactée par les mesures catégorielles prises dans la fonction publique et l'augmentation du taux de cotisation des retraites.

Les dépenses d'intervention, les subventions aux associations (chapitre 65) devront rester au niveau du BP 2013. Il est prévu cependant dans ce budget une progression de la subvention du CCAS. Le CCAS est un budget composé essentiellement de charges de personnel, aussi, afin de maintenir la politique d'action sociale, la subvention augmentera pour se situer à 4,9 / 5 M€ en 2014.

L'exercice 2014 sera marqué par la mise en oeuvre d'un Projet Educatif de Territoire ambitieux pour les enfants pessacais. La Ville de Pessac, a décidé d'appliquer la réforme à la rentrée 2014, nous aurons donc à intégrer en 2014 le financement sur 4 mois des nouveaux rythmes scolaires : personnel, convention avec les associations, ouverture ALSH Maternels, transports scolaires, fluides. Dans le domaine de notre politique éducative, nous aurons également la mise en oeuvre complète du « Plan numérique pour les écoles ».

Le budget d'investissement se présentera de manière traditionnelle avec les investissements courants et les opérations à caractère pluri annuel qui figurent dans le PPI. Les arbitrages définitifs des projets d'investissement 2014 seront rendus au début du mois de novembre. L'enveloppe globale d'investissement sera de l'ordre de 10 M€ / 11 M€.

L'enveloppe des investissements récurrents sera proposée à 5 M€ avec :

- le gros entretien des bâtiments sportifs, culturels, associatifs et à destination des jeunes,
- la rénovation et l'extension des réseaux, notamment d'éclairage public,
- l'aménagement de parcs et d'aires de jeux,
- l'acquisition de matériel et mobilier pour les écoles, les stades et gymnases, les centres de loisirs, le service de la vie associative, la médiathèque et la bibliothèque.

Les investissements « PPI » seront proposés à 5-6 M€ avec notamment les opérations suivantes:

- la subvention d'investissement Projet SAVE - 2 000 000 € (AP 13-2 / CM 3 octobre 2013)
- la construction de la maison municipale de Sardine - 190 000 € (AP 11-2 / CM 4 juillet 2013)
- la réalisation du pôle technique de Magonty – 700 000 € (AP 13-1 / CM 4 juillet 2013)
- le lancement du complexe sportif de Bellegrave pour lequel la CUB sera sollicitée au titre de l'aide aux équipements sportifs d'agglomération
- des enveloppes dédiées à l'accessibilité et aux mises aux normes thermiques
- l'enfouissement de réseaux
- le plan numérique des écoles

Pour rappel, tous nos emprunts figurent en catégorie 1A de la charte GISLER (les emprunts sont classés par catégorie de risque selon l'annexe 7 de la circulaire IOCB12050127C du 25 juin 2010. La catégorie 1A répertorie les emprunts les moins risqués).

Conformément au projet de mandat « Pessac, Ville durable », la Ville place le développement durable et la solidarité comme valeurs de référence transversales et prioritaires pour l'ensemble de ses projets et politiques municipales. Aussi les actions du Contrat de Solidarité, du 2^{ème} Plan d'action Agenda 21 et du CUCS, du PEDT constituent des priorités majeures pour le budget 2014.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Ufferte** qui déclare : « *D'abord quelques mots sur la situation nationale : la première partie du rapport s'intitule « Le projet de lois des finances 2014, un tournant pour les finances locales » puisque après trois années de gel des contributions de l'État aux collectivités territoriales, il s'agit désormais d'une coupe franche de trois milliards sur 2014 et 2015.*

Les collectivités se trouvent ainsi engagées dans une spirale de diminution des dépenses tant de fonctionnement que d'investissements, ce qui signifie une réduction du service rendu à la population, même lorsque comme Pessac, elles ont une « situation financière saine ». Et cela va se traduire, comme il est écrit plus loin par « une tendance confirmée à la raréfaction de la ressource », ce qui fait que « la commune doit engager une rupture dans la gestion et la maîtrise de ses dépenses et les faire baisser ».

Mais, plutôt qu'un tournant, cette coupe brutale dans les finances locales de la part de l'État est une nouvelle étape de la politique d'austérité que mène le gouvernement depuis sa prise de fonctions, dans la continuité et l'aggravation de la politique menée précédemment.

Et pour ne parler que de quelques éléments parlants de cette politique, je citerai : le vote du pacte de stabilité européen préparé par Sarkozy et Merkel ; les dizaines de milliards de crédits d'impôts au patronat sous prétexte de recherche et innovation et autres « conventions-emploi » avec, en parallèle et pour financer le tout : la casse de la législation du travail avec la loi qui ose s'appeler « de sécurisation de l'emploi », la nouvelle réforme des retraites, des réformes fiscales qui pèsent essentiellement sur les couches populaire avec, dernière cerise sur le gâteau, la hausse de la TVA, impôt le plus injuste qui soit puisque payé par tous au même taux !

Et on ne peut qu'être frappé par le fait que dans le rapport introductif à ce débat, il n'y a pas la moindre critique de cette politique. Au contraire, le rédacteur en est solidaire et voudrait croire que tout cela va permettre de « redresser » la situation alors qu'elle ne fait

que l'empirer et plonge les couches populaires dans un désarroi encore plus grand. Cette politique nous est présentée comme un choix partagé par le gouvernement et les représentants des administrations publiques locales à travers le « Pacte de confiance et responsabilité » du mois de juillet. Et Pessac « contribuera à l'effort de rétablissement des comptes publics », objectif de ce pacte.

En quoi consiste donc ce Pacte ? Outre la disparition de 3 milliards d'euros, il entend entre autre « aider les collectivités ayant contracté des emprunts structurés » par la création d'un fonds dédié. Petit détail (qui n'est pas mentionné là) : selon le Projet de loi des finances, ce fonds servira seulement à payer une partie du surcoût qu'entraînerait le remboursement anticipé des emprunts toxiques par les communes... et, surtout, la condition sera qu'elles renoncent à tout recours contre les banques qui les ont escroquées... Joli cadeau fait aux escroqueurs sur le dos des finances publiques !

Non seulement il faut payer aux banques privées et à la Société financière locale, qui a remplacé DEXIA, les capitaux et les intérêts exorbitants de leurs prêts structurés, non seulement ces banques ont le culot d'exiger des indemnités pour remboursement anticipé, mais elles ont la bénédiction de l'État qui prétend en plus les protéger des centaines de procès qui les menacent et que certaines ont déjà perdu !

Lorsqu'on se refuse à contester, même un minimum, la soumission aux diktats des marchés financiers et aux profits des banquiers, on se condamne à faire la même politique que ceux que l'on a dans le passé prétendu combattre ! Et même à l'aggraver alors que la stagnation économique persiste, que les fermetures d'entreprises se succèdent, que la dette publique continue de croître et embellir.

Ces faits sont têtus, connus de tous, et démentent tous les discours qui prétendent que la situation se « redresse ». On a encore récemment entendu Sapin prétendre que la courbe du chômage s'inverserait à la fin de l'année... alors même qu'on apprend aujourd'hui que le PIB a baissé et que 17000 emplois ont été détruits dans le secteur marchand au 3^{ème} trimestre.

Ce genre de discours, plus personne ne peut le croire, et il n'est certainement pas pour rien dans la crise politique dans laquelle s'enfoncé le pouvoir exécutif, et dont la droite et l'extrême droite tentent de profiter, étalant leur démagogie réactionnaire pour tenter de dévoyer la contestation sociale des victimes de la crise et de l'austérité.

C'est dans ce contexte que nous discutons des orientations budgétaires pour Pessac, et la présentation fait craindre un budget qui aggrave la situation des plus faibles. L'annonce du gel des subventions aux associations, c'est-à-dire d'une baisse dans les faits de leurs budgets, alors même que ce sont toutes les subventions publiques qui baissent, va avoir des conséquences très concrètes pour tous ceux à qui elles s'adressent, bien souvent les populations des quartiers, les enfants et les adolescents, les personnes les plus en difficulté. Nous savons tous qu'actuellement, des associations du secteur social rencontrent les pires difficultés face à des budgets en baisse et sont amenées à diminuer leurs prestations, voire à licencier. Un drame non seulement pour les salariés mais aussi pour les publics concernés.

Par ailleurs l'annonce du maintien d'une augmentation de la subvention pour le CCAS est rendu obligatoire par la petite augmentation des salaires des catégories C de la fonction publique au 1^{er} janvier prochain (alors que ces catégories plafonnent au niveau du Smic ou à peine au-dessus pour beaucoup et que le point d'indice est bloqué depuis 2010). Cela signifie que la part du budget destinée directement aux bénéficiaires du CCAS va très probablement stagner alors même que la crise et la politique d'austérité vont continuer à amplifier les besoins, même dans une ville comme Pessac où, on l'a vu dans le rapport précédent, 11 % de la population est en-dessous du seuil de pauvreté.

Alors oui, il faut une rupture pour reprendre la formulation du rapport. Et cette rupture doit être celle avec les politiques d'austérité qui visent les plus faibles. Ca commence par une prise de position claire par rapport à la politique gouvernementale, par l'affirmation d'une opposition politique et sociale de gauche à cette politique d'austérité, au gouvernement qui la mène, à tous les démagogues qui voudraient aujourd'hui se refaire une virginité à bon compte et tentent de surfer sur le désarroi, l'exaspération qui montent dans le pays.

L'expression d'une opposition de gauche est urgente quand on voit comment l'ensemble des reniements laisse un nouvel espace aux pires des réactionnaires qui étalent leur haine de l'autre, leur médiocrité crasse, encouragés par les propos inacceptables de tous bords sur les Roms, les Arabes, les Musulmans.

Plus que jamais une mobilisation des couches populaires, des travailleurs, des victimes de la crise et de l'austérité est nécessaire. Et cela devrait aussi faire partie du rôle d'une municipalité que d'y aider »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** qui déclare : « *je vais donc revenir aux éléments que nous a présentés longuement Monsieur Cabannes. Je lui avais fait la remarque que le document qui donne lieu au débat était particulièrement fouillé et bien rédigé. Il fait honneur à l'universitaire qu'est Monsieur Cabannes et la présentation également. Cela ne doit pas masquer un contenu qui peut appeler une très grande perplexité de notre part voire une franche opposition.*

Tout d'abord, les éléments qui nous rendent perplexes sont des éléments que nous partageons mais comme nous les partageons depuis peu, les récents convertis me rendent perplexes. Le fait de constater que la grâce vous a touchés, pour la deuxième fois consécutive, puisque vous vous êtes convertis à la sobriété. La récente venue de Pierre Rabhi vous a inspirés puisque lui qui se fait le chantre de la sobriété heureuse a dû vous inspirer pour cette sobriété budgétaire et surtout fiscale.

C'est de sobriété fiscale dont je veux parler. Pour la deuxième fois, la première c'était il y a un an, nous avons un peu la même chose. Vous êtes un peu aujourd'hui comme ces boulimiques qui se font vomir juste avant de passer sur la balance de leur nutritionniste et vous faites preuve d'une grande réserve sur les taux de fiscalité et je ne peux que vous en féliciter.

Comme pour les boulimiques, je ne suis pas certain que cela soit très durable et j'ai l'impression que le nutritionniste dont je parlais c'est l'électeur contribuable dont vous vous souvenez de l'existence et de l'importance à l'approche des élections municipales.

Cela laisse planer un doute sur la profondeur de votre conversion et je ne suis pas certain qu'une fois réélu, si vous l'êtes, cette conversion soit durable.

Deuxième élément que je partage et qui me rend perplexes, c'est de constater votre prise de conscience. Alors, avec des termes qui me font penser que si vous étiez religieux vous auriez vu sans doute une manifestation de Dieu. Puisque vous parlez en matière de contribution à l'effort national de redressement d'une nécessité. C'est ni plus ni moins, que ce à quoi le précédent gouvernement nous incitait il y a de cela 3 ou 4 ans et ce jusqu'à la fin de son mandat. A l'époque, vous n'aviez pas de mots suffisamment durs pour caractériser l'iniquité de cette politique qui voulait faire rendre gorge aux collectivités locales dont la vertu ne pouvait absolument pas être remise en question. Aujourd'hui, ce n'est pas simplement un gel des dotations, tel que celui qui avait été programmé et commencé d'être mis en application par le gouvernement de François Fillon, sous la Présidence de Nicolas Sarkozy, c'est carrément une baisse des dotations. Non seulement vous vous en accommodez, vous l'estimez nécessaire, mais en plus vous faites mine de croire qu'on peut appeler ça un pacte de confiance. Là où tout le monde aurait vu un pacte de défiance, vous voyez un pacte de confiance. Vous auriez du mal à soutenir qu'il n'y a pas de contradiction entre les promesses de la veille et les résultats d'aujourd'hui.

Il y a de vrais sujets de divergence et d'abord d'étonnement. C'est que pour appuyer votre sobriété fiscale vous dites « Avec une tendance confirmée à la raréfaction de la ressource, la commune doit engager une rupture dans la gestion et dans la maîtrise de ses dépenses de gestion courante et les faire baisser. » Ce dernier point est important. Le seul moyen de faire baisser les dépenses, selon vous, c'est de réduire les achats et les charges externes du chapitre 011 de 1 %. On ne va pas aller bien loin avec ça, sachant que la TVA va augmenter et sachant que ce chapitre ne représente que quelques pourcentages du budget. Parce qu'il n'y a pas d'autres baisses. Au contraire, vous anticipez quelques maintiens, quelques gels, auxquels on est habitué, le gel des subventions aux associations Ça, c'est un gel qui est une permanence de votre politique sur ce mandat et, je reprends

les termes de Madame Ufferte, un gel en données nominales ça veut dire une baisse en données réelles. C'est le premier point mais ça n'est toujours pas une baisse, sachant qu'on a quand même des ressources qui vont baisser. Quelle est l'autre baisse ? Je la cherche et je ne la trouve pas. On augmente le budget du CCAS, de manière nécessaire, revalorisation des catégories C, on l'a dit. Ça ne veut pas dire que l'intervention auprès des bénéficiaires va augmenter mais ce sont des coûts obligatoires.

Par contre, il y a des hausses et sur des parts du budget beaucoup moins anecdotiques que les simples achats. Cette hausse elle est principalement à chercher du côté des ressources humaines, des dépenses de personnel qui représentent un petit peu moins de 60 % du budget. Lorsque vous avez 2 % d'augmentation, puisque c'est ce sur quoi vous tablez, de 60 % du budget. Il faut ramer derrière pour pouvoir ramener le budget à l'équilibre. 2 % d'augmentation que vous attribuez à des causes externes puisque vous n'êtes jamais responsables. Je voudrais faire une remarque, nous avons un personnel dont le nombre est à peu près comparable à ce qu'on connaît à Mérignac, mais la répartition de ce personnel entre les différentes catégories ressemble à une forme d'armée mexicaine puisque nous avons plus de hauts gradés que de cadres intermédiaires, plus de catégories A que de catégories B. On me dira que beaucoup de catégories B ont été promus. Nous avons à Pessac 42 % de plus de personnel de catégorie A, contractuels et titulaires compris, qu'à Mérignac. Évidemment, ce sont pour la plupart des fonctionnaires titulaires, ils sont là, ils y restent. Mais il n'empêche que la question doit être posée. La répartition du personnel selon les catégories pose problème. Il y aurait là matière à réfléchir sur une modération de ces dépenses salariales.

Autre élément que très prudemment vous citez sans le chiffrer, la réforme des rythmes scolaires. Heureusement, que vous n'avez pas suivi votre premier mouvement qui était une mise en application dès la rentrée 2013. Vous vous être rendu à l'évidence qu'il valait mieux attendre sous une pression concertée et forte mais vous avez quand même su entendre. Aujourd'hui, force est de constater que vu les mouvements sociaux de personnels d'animation, enseignants et des parents d'élèves, cette réforme est très loin de faire l'unanimité en sa faveur. Elle pose de grandes questions. La précipitation avec laquelle elle a été mise en place est sans doute fautive. Mais, si on s'en tient à l'aspect budgétaire, cette réforme doit coûter environ 150 €/enfant. Cela fait 750 000 € en année pleine. Cela ne se trouve pas sous les sabots d'un cheval. Là aussi, c'est une augmentation et je ne vois pas comment on la finance. Puisqu'encore une fois, vous n'augmentez pas les taux d'imposition et je vous en rends grâce. Alors vous dites qu'il y a une légère dynamique des bases de l'assiette fiscale et c'est ce qui permettra d'obtenir de bons résultats. C'est là que je veux en venir. En 2014, si vous avez le bonheur d'être réélu, vous n'aurez pas d'autre choix que celui soit d'augmenter les taux in fine à travers une délibération rectificative, soit d'accélérer, et après avoir été beaucoup accusé d'avoir voulu le favoriser, c'est à mon tour de me transformer en accusateur, l'urbanisation sur Pessac. Il n'y a pas 36 moyens si on ne fait pas d'économies, il faut trouver des ressources supplémentaires. Si les ressources de l'État diminuent, il faut forcément trouver des ressources fiscales. Si ces ressources fiscales on se refuse à les obtenir par une augmentation des taux, il faut forcément faire augmenter les bases. Les bases, c'est le nombre de logements, leur extension, leurs étendues. Donc, ça veut dire une politique d'urbanisation à tout crin. Je pense que c'est ce que vous avez projeté si vous ne pouvez pas encore augmenter la pression fiscale et vous ne pouvez pas avec le ras-le-bol fiscal qui se manifeste dans notre pays.

Il y a de manière très concertée et très cachée un objectif que vous ne pouvez pas avouer, mais que je dénonce ce soir, celui de faire augmenter l'urbanisation et la densification sur Pessac pour pouvoir obtenir des recettes fiscales supplémentaires.

Tout ceci pourrait aller de pair avec quelque chose de coordonné, d'intelligent, de structuré, de concerté. Mais, il faudrait également qu'en matière d'investissements on prépare cet avenir. Or ça n'est pas au rendez-vous. Lorsque je vois la section d'investissements famélique à 10 ou 11 millions d'euros qu'on obtient sur Pessac, je me dis que ce n'est pas avec ça qu'on va préparer un afflux massif, non pas de victimes, mais de population. La part des investissements véritablement en faveur des Pessacais ne peut

qu'inciter à une franche opposition de notre part. Ainsi, deux exemples : le projet SAVE, 2 millions d'euros en 2014, soit 20 % de la section d'investissement ; le complexe sportif de Bellegrave, vous êtes plus mesuré, ou plus flou, sur le coût supporté en 2014. Vous mentionnez « lancement » donc on peut imaginer que ce sont les études qui seront faites en 2014 et pour lequel la CUB sera sollicitée au titre des équipements sportifs d'agglomération. Pourquoi ne pas avoir sollicité la CUB plus tôt pour faire la salle Sport-Evènements à laquelle vous avez dû renoncer parce que vous n'avez pas obtenu les emprunts nécessaires pour équilibrer le budget. Et ça je pense que, dans les contrats de co-développement, vous auriez pu substituer le projet Bellegrave au projet SAVE ou avoir une modération sur les aménagements du centre-ville.

Cela donne l'impression d'une gestion qui bégaie, qui hésite, qui a beaucoup de mal à savoir dans quelle direction il faut aller. On redimensionne les projets, on les présente pour la Xième fois et on dit qu'on est une ville en mouvement. Il ne suffit pas de le dire, il faut le montrer. Donc, tout ça me laisse penser qu'il n'y a pas dans ce rapport d'orientations budgétaires et dans le budget que vous serez amené à présenter en décembre, d'éléments qui pourront nous mettre d'accord, en dehors du fait louable de la modération fiscale, mais dont j'ai fait remarquer le risque qu'il recèle en terme d'urbanisation à outrance qu'il peut entraîner. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Sarrat** qui déclare : « C'est dans un climat morose pour la grande majorité de la société française et plus que déçu de la politique économique et sociale menée dans ce pays. François Hollande avait présenté durant sa campagne le changement, or c'est tout le contraire qui s'est produit. Reconduction de la politique néfaste du gouvernement précédent. D'ailleurs à l'instant, Monsieur Raynal a essayé de faire la démonstration contraire mais il n'en demeure pas moins vrai qu'il devrait être satisfait puisque c'est la même politique qui est menée.

Reconduction du traité européen Sarkozy-Merkel qui signifie la continuité d'une politique d'austérité qui ne fait que conforter la crise mais qui ne donne pas les moyens de la combattre. Cela conforte notre position de ne pas participer à un gouvernement de gauche mais qui a de lourdes dérives à droite. Dans la continuité de l'ère Sarkozy, le cap d'une fiscalité injuste est maintenu, les revenus du capital, de la spéculation sont épargnés et on donne le change avec un taux provisoire sur les plus hauts revenus. Le plus gros de la ponction s'opère sur les ménages moyens et modestes. En cumulant les recettes fiscales nouvelles des lois de finances 2012 et 2013, c'est 55 milliards de hausse d'impôt qui pèsent d'abord sur les ménages. Ainsi, 10 % de foyers fiscaux supplémentaires sont devenus imposables à l'impôt sur le revenu. En juillet dernier, le taux de TVA sur les services à la personne est passé de 7 % à 19,6 %. Au 1^{er} janvier 2014, la TVA à taux normal sera majorée de 19,6 à 20 % et celle à taux réduit de 7 à 10 %. A cela s'ajoute la suppression d'une demi-part pour 2 millions de personnes seules ayant élevé un enfant, un nouveau rabaillage du quotient familial, la suppression de la réduction d'impôts pour les enfants scolarisés dans le secondaire et dans le supérieur et l'augmentation des cotisations sociales. Ce prélèvement énorme sur les revenus des ménages est injuste et catastrophique. Moins de pouvoir d'achat, c'est moins de consommation, moins d'activités pour les entreprises donc plus de récession. Alors que la croissance est nulle, elle ne risque pas de repartir avec de telles mesures. Cette ponction a deux finalités principales, réduire la dette publique c'est à dire rembourser les banques et compenser les nouvelles exonérations fiscales votées pour les entreprises. Un cadeau de 20 milliards supplémentaires cette année résultant du crédit Impôts-Compétitivité. Pourtant le problème ce n'est pas l'impôt, utile s'il finance les services publics et s'il est justement réparti. C'est pourquoi il faut une véritable réforme de la fiscalité. C'est possible, c'est une question de volonté politique. La situation économique est plus que morose. Aujourd'hui même, une baisse de 0,1 % est annoncée pour ce troisième trimestre 2013. La courbe du chômage ne cesse de s'accroître, 25 % des moins de 25 ans sont demandeurs d'emploi. Alors à notre niveau, au niveau d'une collectivité territoriale, nous en subissons les effets dévastateurs, baisse de la dotation globale de fonctionnement, des droits de mutations.

Bien sûr, la marge de manœuvre est relativement étroite et tous les maires le constatent amèrement. Nous devons faire des choix qui ne satisfassent pas toujours l'ensemble de la population. Mais il nous semble que des priorités doivent être faites. Nous avons tous soutenus le projet SAVE, la salle Sports-Événements de Bellegrave. Nous avons regretté l'abandon de celui-ci car Pessac, 4^{ème} ville d'Aquitaine, devrait avoir de l'ambition et se doter des équipements qui valorisent la place importante qu'elle occupe dans la CUB. Nous ne sommes pas opposés à la mutualisation qui pourrait être faite. En contrepartie, nous regrettons que la prochain PPI n'inclut plus le projet du pôle des Services Publics. Quand au 28 avenue Gustave Eiffel, où se trouve notre service de l'emploi et des structures telles que la Mission locale, le PLIE et autres, nous continuons à recevoir des citoyens, souvent eux-mêmes en détresse, dans des conditions lamentables, entre des seaux d'eau dus aux infiltrations dans le toit du bâtiment. Quel manque de respect pour ces personnes là. Un débat doit s'instaurer pour tracer pour les années futures de quels équipements Pessac doit se doter pour répondre aux besoins réels de nos concitoyens. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Hofer** qui déclare : « *passer d'un monde à l'autre, tel est le cap que nous avons à tenir. C'est d'ailleurs, celui que nous invite à prendre Pierre Rabhi qui est venu à Pessac en 2008. Vous mettez en avant une apparente conversion, je pense que vous avez un peu l'art de ratisser large. Nul n'est dupe. Le cycle du productivisme arrive à son terme, il est temps qu'il emporte avec lui son lot de pollutions en tout genre, d'épuisement des ressources et son incapacité à nourrir des milliards d'humains. En exacerbant la concurrence, les échappées libérales n'ont fait qu'accentuer l'iniquité du système productiviste, pire elle ont généré un endettement des nations et des peuples au profit d'une poignée de super-riches. Cet endettement remet en cause les grands équilibres sociaux et écologiques. Le modèle d'une croissance profitable au plus grand nombre ne fait plus illusion. Vous me direz que ces descriptions nous éloignent de Pessac, pas si sûr. Notre modèle de société est fondé sur un état providence, une sécurité sociale protectrice. Ce modèle est en danger. D'un côté il empêcherait le retour à la croissance, d'un autre il ne suffit plus à assurer la dignité de tous, son financement est mis à mal. Nous savons tous ici que l'État soutiendra moins l'action des communes. Nous constatons que ce mouvement s'accompagne d'un transfert de responsabilités en direction des collectivités locales sans forcément être accompagné des ressources nécessaires à l'organisation de nouveaux services. Il ne suffit pas de crier au loup. Indirectement les communes ont vécu de l'endettement de la nation, il va donc falloir faire autrement, mieux, avec moins et pour plus. Pour plus, car la précarité accable un nombre croissant de familles pessacaises, avec moins, parce qu'outre un état moins providence, il faudra faire sans alourdir la pression fiscale.*

Ce mieux, comment nous, écologistes, l'imaginons-nous ? Nous le voyons en ciblant l'investissement là où il sera productif, en contribuant à la réduction des coûts de fonctionnement. Ce travail l'équipe municipale l'a engagé au travers de son Agenda 21. Il va falloir changer de braquet face notamment à l'augmentation des dépenses énergétiques. Nous appelons à un maintien de l'enveloppe dédiée au Schéma Lumière, des moyens nouveaux sont à redéployer pour atteindre les objectifs européens et nationaux que nous avons déclinés dans notre Plan Climat de réduction de 20 % de gaz à effet de serre et d'augmentation de la part des énergies renouvelables à 20 % d'ici 2020, autrement dit demain.

Ce mieux, nous le voyons en permettant aux ménages d'accéder à des modes de consommations durables et donc plus économes. Au-delà du bouclier familial mis en place, nous appelons au renforcement des actions de prévention et à la diversification des ressources des familles. Pour cela, j'évoquerai des plus : plus de collectif pour plus d'apprentissage de la sobriété, plus d'autoproduction, plus d'échanges et de partage des savoirs faire et des biens. Nombre de ces initiatives font partie intégrante du Contrat de Solidarité. Plus que jamais, il nous appartient de promouvoir ces initiatives. Parmi les plus, il y a plus d'économie d'énergie pour se chauffer et se déplacer à moindre coût. Pour atteindre les objectifs Climat et énergie, 640 logements par an doivent bénéficier d'une

rénovation énergétique. En articulation avec La CUB et les aides de la Région et de l'État, il faut proposer une aide de la commune aux propriétaires occupants et bailleurs selon bien entendu des critères sociaux pour déclencher les travaux de rénovation sur l'isolation et le chauffage notamment. Pour les déplacements à moindre coût, et pour une meilleure qualité de vie, donnons la priorité au déplacement à pied et à vélo, aux parcs et jeux pour enfants, aux loisirs gratuits et de proximité. Nous avons en main une partie des clés pour passer de la société de consommation à l'ère d'une sobriété heureuse. Profitons en pour ouvrir les portes d'un avenir plus solidaire. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Guillemoteau** qui déclare : « *Pardonnez-moi Monsieur le Maire d'intervenir mais j'en ai assez d'être attaqué sur mon flanc droit depuis quelques semaines. Je retrouve aujourd'hui ma liberté de parole de sorte que j'aimerais dire quelques mots sur ce projet SAVE. Encore que je veux dire à nos contradicteurs, qu'après tout ils ont raison, comme disait Philippe Madrelle « quand on est dans l'opposition, on s'oppose » et ils le font. Encore faudrait-il le faire à bon escient. J'ai franchement l'impression qu'on n'est pas tout à fait dans ce cas de figure et la position adoptée par notre opposition marque véritablement le manque d'ambition de l'opposition pour Pessac. C'est clair. Pour prendre quelques exemples, ils rejettent un projet parmi les plus créateurs pour la commune, ils rejettent un projet qui est une référence nationale en matière de reconversion d'un site pollué. C'est un projet exemplaire en matière de protection de la biodiversité en Aquitaine, personne ne pourra le contester. C'est un site à résonance régionale qui aura un caractère touristique territorial incontestable. C'est si vrai que même la droite bordelaise a approuvé ce projet en votant pour. Le seul qui a voté contre en conseil de CUB, c'est votre opposant préféré. En contrepartie, on vous propose dans un document, la constitution d'un parc aménagé d'enfants, deux balançoires et une tyrolienne. Si c'est ça l'ambition pour Pessac, moi je veux bien mais je voudrais mettre un terme définitif à cette mauvaise querelle et persuader les élus qui sont ici que c'est un projet attendu par les habitants de l'agglomération. Les élus communautaires ont reçu aujourd'hui le baromètre du climat intercommunal, appelé La Vague 9. C'est à dire la photographie à l'instantané d'un certain nombre d'habitants de l'agglomération sondés sur la période de fin septembre à fin octobre. Référez vous aux pages 39 à 41 de ce document, intéressant par ailleurs, qui pointent que le projet SAVE commence à avoir une notoriété en augmentation puisqu'il passe de 16 à 25 % et parmi ces 25 % de personnes qui connaissent le projet SAVE, 85 % se disent satisfaits ou très satisfaits de ce projet. Véritablement, ce que je souhaite c'est que ces chiffres on les retrouve dans les urnes au mois de mars prochain. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Despujols** qui déclare : « *Je voudrais dire à Madame Ufferte et à Monsieur Raynal qu'expliquer l'augmentation de la subvention au CCAS par la revalorisation des catégories C me paraît très réducteur et un peu court, même fusse pour les besoins d'une démonstration qu'on peut comprendre par ailleurs. Et ceci pour une bonne et simple raison, cette revalorisation devrait se traduire par une augmentation de 20 à 30 euros mensuels, en plus elle n'interviendra par au 1^{er} janvier comme c'était prévu mais au 1^{er} février. Si on calcule ce que cela représente pour un agent sur un an, cela fait 360 €/an/agent. Il y a 200 agents au CCAS, si on enlève les catégories A et B, il en reste à peu près 160 concernés. On arrive grosso modo à un montant de 50 000 à 60 000 €. Il reste quand même de la marge, 200 000 à 250 000 €, pour proposer une offre de services accrue aux pessacais en matière de petite enfance et de personnes âgées. Je me réjouis qu'une priorité ait été donnée au CCAS dans le contexte ambiant. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Ufferte** qui déclare : « *très brièvement, pour répondre à Philippe Despujols, je ne sais pas si dans le calcul il y a les cotisations sociales. Mais ça c'est une boutade. Moi je me suis fiée à ce que j'ai compris du rapport. On verra les chiffres le mois prochain et on discutera à partir des vrais chiffres. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Cabannes** qui déclare : « *Sur les sujets concernant l'environnement économique et financier, je pensais avoir été relativement clair dans la première partie de mon exposé en ce qui concerne l'analyse proposée des liaisons entre les politiques d'austérité, la récession, les effets en retour sur les finances locales. Tout ça, ça se mord la queue. On est dans une situation où, effectivement, il faudra, d'une manière ou d'une autre, sortir au niveau européen. Cela impliquera tôt ou tard des changements de politique au niveau européen. Tant qu'on n'en est pas là, cela veut dire que les finances publiques des pays membres de l'Union européenne seront en grande difficulté avec évidemment l'appréciation permanente des marchés auxquels effectivement on pourrait s'attaquer d'une manière plus résolue.*

Je serais assez d'accord avec ceux qui font des critiques, notamment sur les cercles vicieux entre les finances locales et l'état de l'économie.

Le problème c'est que nous sommes dans une collectivité locale, on a un environnement qu'on ne maîtrise pas avec un certain nombre d'effets. Dans ces conditions, on est tenu, qu'on le veuille ou non, de gérer la situation financière d'une collectivité avec le plus d'esprit de responsabilité possible, quelque soient les appréciations qu'on porte sur les politiques nationales ou les politiques à l'échelle européenne. Parce qu'effectivement, elles ont des conséquences importantes et sur la population et sur les finances publiques.

Les problèmes se retrouvent dans la plupart des communes et parfois même avec des degrés de gravité beaucoup plus important qu'à Pessac. Il faut faire face.

Si nous avons un ralentissement considérable de l'évolution des recettes pour des raisons qui tiennent principalement aux dotations. On a quand même la chance d'avoir une fiscalité locale, certes extrêmement discutable au regard de la justice et de l'équité mais qui a l'avantage d'être relativement déconnectée de la situation économique, de sorte que les bases continuent à augmenter alors que les bases de certains impôts (TVA, impôts sur les bénéficiaires...) sont beaucoup plus tributaires de la conjoncture. Malgré cela, on a un très fort ralentissement des ressources de fonctionnement, surtout si on ne veut pas accroître les difficultés éprouvées par les ménages en augmentant les taux d'imposition. La stabilité des taux d'imposition, ça a essentiellement pour objectif de préserver le pouvoir d'achat. Ce choix a comme implication d'accentuer les difficultés pour boucler un budget. Je ne contesterai pas que les conditions d'élaboration du budget cette année sont les plus difficiles qu'on a jamais eu depuis pas mal d'années. Parce que nous avons simultanément ces sources de ralentissement des recettes mais nous avons un certain nombre d'augmentation de dépenses pour des motifs exogènes, qui nous sont extérieurs.

Cela dit, je contesterai le fait qu'on puisse penser qu'on va compter sur l'extension des bases en rapport avec une politique immobilière débridée pour résoudre nos problèmes. Alors là, je n'aurais pas pensé à ça. D'autant que entre le moment où on décide une politique immobilière, création de lotissements, etc... et le moment où ça se traduit en terme d'extension des bases, il y a pas mal de temps. Ce serait complètement farfelu !

Je serais également en désaccord avec Monsieur Raynal sur l'appréciation d'investissements familiaux. Tout de même, il est incontestable que nous limitons le niveau de l'enveloppe d'investissements comme nous limitons le niveau de l'enveloppe consacrée aux dépenses de fonctionnement pour les mêmes raisons. C'est à dire que nous avons recommencé à emprunter, nous allons continuer à emprunter, nous avons également accepté une baisse modérée de l'auto-financement pour amortir les chocs. Ça ne veut pas dire qu'on peut faire n'importe quoi et laisser déraiser aussi bien les dépenses de fonctionnement que celles d'investissements. Dans ces conditions, je m'inscris en faux contre ce qualificatif. Nous continuons à préparer l'avenir par un programme conséquent d'investissements mais, c'est vrai, nous le limitons compte tenu des objectifs d'équilibre des finances. Nous allons donc concentrer les efforts de diminution des dépenses sur un certain nombre d'éléments de dépenses de fonctionnement et parmi ces éléments il y a effectivement le chapitre 011, c'est à dire le fonctionnement des services hors dépenses de personnels parce qu'il y a là des sources de lutte contre les gaspillages. Nous avons également a contrario un certain nombre de dépenses contraintes. Dans cette élaboration du budget, nous tenons compte de ce sur quoi on ne peut pas agir à court terme et de ce

sur quoi on peut agir à court terme. Il y aura ultérieurement des innovations à opérer, par exemple, en matière de mutualisation des services avec d'autres collectivités locales. Il y a de l'imagination à utiliser dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres. Nous essayons de tenir compte d'une multitude de considérations dans un contexte qui est particulièrement difficile cette année mais nous ne perdons pas de vue le fait que nous veillons à la satisfaction du personnel qui quotidiennement participe au service à la population et nous veillons aussi à limiter les gaspillages dans tous les domaines et à préserver les dépenses qui préparent l'avenir. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Martin** qui déclare : « *Vous critiquez le terme d'investissements faméliques mais il me semble que j'étais déjà intervenu en début de mandat en disant que, si on regarde les villes de la même strate, on est à 20 millions d'euros d'investissements par an. Là on se glorifie parce qu'on va faire 10 millions. Et sur ces 10 millions, il y a 5 millions investissements courants et 5 millions d'investissements PPI dont 2 millions pour SAVE. Alors 40 % de l'investissement Nouveaux projets sur Pessac est pour ce mauvais projet. C'est une plaisanterie ! »*

Monsieur le Maire déclare : « *Visiblement, vous ne savez pas lire les chiffres parce que ça n'est pas 40 % pour le projet SAVE.*

Monsieur Cabannes a parfaitement, dans son exposé liminaire et dans sa réponse, posé les choses et cadré les choses. Il a mis en évidence ce que va être le budget 2014 de la Ville de Pessac.

Cela étant, il a commencé à répondre sur une question que Monsieur Raynal met en avant aujourd'hui et qui est de dire que « d'une certaine manière la sobriété que vous nous proposez c'est une fausse sobriété parce que derrière vous allez urbaniser à tout va ». Je vous rappelle Monsieur Raynal qu'à plusieurs reprises vous m'avez dit « Monsieur le Maire, la Ville de Pessac est en déclin parce qu'elle n'a pas assez de population ». Je constate que vous changez d'argumentation et que vous me dites aujourd'hui « Monsieur le Maire il faudrait accueillir moins d'habitants ». De plus, nous avons voté à deux reprises sur l'ouest de la commune, deux périmètres de prises en considération, un à l'Alouette et l'autre à Magonty. Quel a été votre vote lors du dernier conseil municipal, vous avez voté contre. Vous nous dites et vous dites à la population « la puissance publique qui peut avoir des moyens d'intervenir à travers le périmètre de prise en considération, nous n'en voulons pas et nous voulons laisser les propriétaires faire ce qu'ils veulent et donc inévitablement construire davantage sur les terrains. C'est un signe donné aux promoteurs immobiliers comme quoi, sur l'ouest de la Ville, on pourrait bétonner à tout va. Et bien, non, nous ne sommes pas favorables à cela. Mais, je constate par contre que vous avez voté contre l'intervention possible de la puissance publique pour essayer de réguler le marché immobilier sur l'ouest de la commune. Donc, il faut vous expliquer là-dessus. Pourquoi voter contre ces deux périmètres de prise en considération alors que la puissance publique essaie d'avoir des outils réglementaires dans les échanges du marché immobilier. Ce que nous faisons, à travers le projet d'aménagement de la ville, c'est de nous donner les outils réglementaires, CUB et Commune, pour pouvoir intervenir efficacement. Je m'étonne qu'ensuite par rapport à la préparation du budget 2014, et des autres budgets à venir, vous nous teniez des discours complètement contradictoires. Choisissez ! Je ne peux que constater cette contradiction dans le choix de vos arguments à quelques conseils de différence. J'en terminerai en disant que la sobriété était à l'ordre du jour de ce DOB et qu'elle sera à l'ordre du jour du prochain budget avec un taux d'imposition qui ne bougera pas. »

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du débat d'orientations budgétaires pour 2014 et de la tenue des débats qui ont suivi cette présentation.

aff n°DEL2013_385 : Exercice 2013 - Répartition n°5 des crédits de subventions

Vu le premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en

vertu duquel « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau joint en annexe de la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Franck RAYNAL, Marie-Céline LAFARIE, Dominique POUSTYNNIKOFF, Sylvie TRAUTMANN, Éric MARTIN, Nathalie MARCADET-LABARBE, Pascal BREUZARD.

aff n°DEL2013 386 : Soutien au projet de Pôle Territorial de Coopération Économique des Échoppes

Dans le cadre de sa politique d'appui au développement de l'Économie Sociale et Solidaire, la Ville de Pessac a décidé depuis plusieurs années de dédier le site des Échoppes à l'accueil de structures relevant de l'ESS : y sont ainsi implantés des acteurs de l'insertion par l'activité économique (ENVIE Pessac, Bâti Action), la SCOP Café Michel (torréfaction de café et commerce équitable) et, plus récemment, ATIS - la Fabrique à Initiatives, chargée de détecter et d'accompagner des projets de création d'activités économiques répondant aux critères de l'ESS.

Ce contexte favorable a facilité l'émergence d'un projet de **Pôle Territorial de Coopération Économique** (PTCE) sur le site des Échoppes, conjuguant ainsi :

- la volonté d'un ensemble d'acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) de se rapprocher et de mieux coopérer ensemble afin de servir le développement socio-économique de l'agglomération bordelaise.
- la volonté de la Ville de Pessac de rénover sur ce site un bâtiment de 1 500 m² afin d'accueillir les acteurs de l'ESS parties prenantes à ce projet.

Le projet de PTCE des Échoppes a été co-construit par ces acteurs autour de 4 axes principaux :

- Devenir le pôle de référence sur la création, la reprise et le développement de projets contribuant au développement durable et solidaire du territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
- Favoriser l'expérimentation "sociale" à l'échelle de l'agglomération bordelaise, en s'appuyant sur les acteurs de la recherche, de l'innovation (y compris innovation technologique) et des universités pour modéliser et mesurer nos impacts sur les questions d'innovation sociale et de "l'entreprendre autrement".
- Être un laboratoire participant à la construction, la détection et la valorisation des bonnes pratiques en terme d'interactions avec les entreprises traditionnelles, notamment sur les volets "achats responsables" mais également sur les questions de la place de l'Homme dans l'entreprise.
- Participer, dans une logique de lien étroit avec une future CRESS, à faire découvrir et reconnaître à l'échelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux, les plus-values des projets collectifs, susciter et inciter à leur développement, en s'appuyant sur les 3 axes stratégiques précédents.

En partenariat avec la Ville de Pessac et avec l'appui d'autres collectivités intéressées par cette démarche, le PTCE des Échoppes se construit depuis plusieurs mois avec un collectif d'acteurs de l'ESS, structures d'accompagnement et de financement et entreprises productives. Soit au total plus d'une vingtaine d'acteurs, dont une quinzaine souhaitent s'installer sur le site des Échoppes dès que les travaux de rénovation nécessaires seront menés à bien.

Dans ce contexte, les porteurs de ce projet ont souhaité s'engager dans une démarche de labellisation du projet comme "Pôle Territorial de Coopération Économique", dans le cadre d'un appel à projets lancé au mois de juillet dernier par l'État. Le dossier de candidature a été envoyé le 25 octobre dernier au Ministère en charge de l'Économie Sociale et Solidaire. Au-delà de la mobilisation de financements dédiés à l'animation de ce type de projet (enveloppe de 3 millions d'euros au niveau national), cette labellisation constituerait un signal fort, légitimant la démarche menée par cet ensemble d'acteurs.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer son soutien au projet de Pôle Territorial de Coopération Économique des Échoppes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à mener toute action en ce sens auprès des services de l'État et des collectivités publiques concernées.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Ufferte** qui déclare : « *Nous n'avons rien contre un projet tendant à faciliter la vie à des Scops, des initiatives qui tentent d'introduire des solidarités là où il y en a habituellement assez peu. Même si là nous ne voyons pas très bien ce que va apporter concrètement ce fameux label que les acteurs et la municipalité demandent au ministre Hamon.*

Il y a aujourd'hui un buzz autour de ce vague concept d'économie sociale et solidaire, à qui on a même dédié un ministre spécial, et qui recouvre une réalité pour le moins diverse.

Car jouant dans une autre catégorie que les acteurs pessacais concernés, il y a aussi dans l'Économie Sociale et Solidaire un groupe tel que le Crédit Agricole, ou Mondragon, multinationale, propriétaire de l'entreprise Fagor qui a déposé hier le bilan, quelques jours après une autre de ses entreprises, Fagor-Brandt

L'économie sociale et solidaire que certains voudraient présenter comme une alternative à ce qu'ils appellent l'économie dominante, ne peut échapper à la logique du marché et à la loi du profit, quelles qu'aient été à l'origine les bonnes intentions de ses initiateurs.

Autre exemple, plus près de nous, la coopérative Lur Berry, propriétaire de l'entreprise Spanghero, dont le scandale de la viande de cheval a révélé des fonctionnements opaques et délictueux, dictés par la loi de la concurrence et du marché qui emporte tout sur son passage.

Alors qu'on aide sur la commune des petites entreprises du domaine de l'insertion, du commerce équitable, de la formation, on n'a aucun problème avec ça. Mais personne n'est dupe du bluff de ceux qui voudraient aujourd'hui faire prendre des vessies pour des lanternes et l'Économie Sociale et Solidaire pour une alternative à une économie à bout de souffle qui met en rivalité et concurrence tous les producteurs de la planète et détruit dans un même mouvement les usines, les hommes et la nature.

Ceci étant dit, nous votons pour le soutien au projet des Échoppes. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Hofer** qui déclare : « *Vous avez raison de dire que nombre d'acteurs ont oublié leurs fondamentaux et se sont largement écartés de leurs valeurs. C'est un vrai scandale. Néanmoins, le fait de mettre ensemble des acteurs pour coopérer c'est aussi pour partager ces valeurs et les mettre en œuvre au quotidien. C'est une chance que d'avoir cette idée de pôle et de créer un collectif qui, je pense, sera suffisamment solide pour apporter à chacun ces valeurs et ces fondamentaux. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Laversanne** qui déclare : « *Je partage aussi votre opinion sur le fait que parfois on englobe dans le terme Économie Sociale et Solidaire des structures qui ne respectent peut-être pas tous les fondamentaux, tous les engagements, toutes les valeurs de ce secteur. Néanmoins, il faut rappeler que même si Mandragon est toujours cité comme un exemple, qui je crois est un exemple intéressant, d'une autre économie, n'empêche que les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire ce ne sont pas des entreprises comme les autres. Mais comme les autres ce sont des entreprises et ça effectivement on ne peut pas échapper au fait que ça reste des*

entreprises liées aux fondamentaux, de l'économie, même si elles ne sont pas liées au modèle de profit que vous dénoncez. D'un autre côté, je crois que vous dénoncez un autre cas. Bien que je ne suis pas sûr que ce soit la structure Lur Berry elle-même qui soit directement mise en cause dans les errements que vous mentionnez sur le scandale de la viande de cheval mais, c'est tout simplement aussi, que ces structures, comme les autres, sont faites d'humains, qui ont des défauts, des défaillances. C'est ce qu'on constate là. Effectivement, ce pôle qu'on met en place, qui va favoriser ces travaux de recherche mais aussi de pédagogie pour faire diffuser ses principes, est là pour faire en sorte qu'il y ait moins de déviances liées à la nature humaine. »

Monsieur le Maire souligne que « *La ville de Pessac est particulièrement attentive au bon succès de cette opération. Est-ce que vous croyez que c'est un buzz la société ENVIE, installée aux Échoppes, depuis bien des années ? Est-ce que vous croyez que c'est un buzz les innombrables personnes passées par cette entreprise ? Est-ce que vous croyez que c'est un buzz d'avoir aidé ces personnes à sortir de leur galère ? Est-ce que vous croyez que c'est un buzz la coopérative Café Michel ? Est-ce que vous croyez que c'est un buzz toutes les associations qui se mettent ensemble pour essayer de sortir de leur galère des travailleurs loin de l'emploi ? Je ne crois pas. Nous essayons d'organiser sur le site des Échoppes, un pôle d'activités qui reçoit l'aval du ministère, pour faire qu'à Pessac, nous ayons un réseau d'entreprises, un réseau de coopératives, un réseau d'institutions qui puisse amener à des activités. Je ne crois pas que ce soit du buzz. Alors bien sûr, on peut toujours dire on est dans un régime capitaliste et si on ne l'abat pas rien ne sortira de bon. Mais on essaie de créer les conditions avec ces entreprises particulières de faire qu'on puisse permettre à des Pessacais, souvent loin de l'emploi, de s'en sortir. Je vous invite à faire une visite des entreprises sur le lieu. Vous y verrez et vous y entendrez des travailleurs qui se disent qu'il vaut mieux qu'ils soient là qu'au chômage. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Ufferte** qui déclare : « *Si nous pensions que les Cafés Michel, ENVIE Gironde, etc... ne méritaient pas, non seulement respect pour les gens qui y bossent, pour ceux qui en sont à l'initiative et qui se démènent pour le faire tourner, on voterait contre. Mais je ne vous ai pas accusé de vouloir me faire prendre des vessies pour des lanternes. Ce que je veux dire c'est que l'économie sociale et solidaire ne peut qu'être quelque chose à la marge. Il y a un système qui absorbe. Il y a des expériences qu'il faut soutenir et que c'est le rôle d'une municipalité. »*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013 387 : 7^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Avis des communes en application de l'article L 5215-20-1 du CGCT

Le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été approuvé le 21 juillet 2006. Sa dernière modification date du 28 septembre 2012 et la dernière série de révisions simplifiées a été approuvée le 31 mai 2013. Depuis le mois de septembre 2010 une révision du PLU a été engagée pour prendre en compte des nouveaux éléments de contexte locaux ainsi que les évolutions législatives découlant de la loi ENE (dite Grenelle). Afin de permettre l'évolution du document d'urbanisme en cohérence avec l'avancement des réflexions et des études menées sur son territoire, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé d'engager une procédure de 7^{ème} modification du PLU.

La modification a été encadrée par le respect des articles L.123-13-1 et L.123-13-2 du Code de l'urbanisme, à savoir :

- qu'une procédure de révision ne s'impose pas en application de l'article L.123-13
- que le projet de modification a pour effet :
- soit de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone,

- de l'application de l'ensemble des règles du plan
- soit de diminuer ces possibilités de construire
 - soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

Cette 7^{ème} modification respecte, d'une part, les critères énoncés ci-dessus et, d'autre part, les orientations fixées par le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD). Elle conserve la cohérence du PLU communautaire et s'inscrit dans le cadre des grandes politiques portées par la CUB dans les domaines de l'habitat, de la politique de la ville, des déplacements, du développement économique, des équipements, de la protection et de la mise en valeur de la qualité naturelle et patrimoniale du territoire.

La 7^{ème} modification du PLU est menée par la Communauté Urbaine, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, en concertation avec les communes.

Le projet de la 7^{ème} modification du PLU a été notifié aux personnes publiques associées et aux 27 communes de la Cub, Martignas-sur-Jalle n'ayant pas encore intégré notre établissement public à ce moment là.

Par arrêté de Monsieur le Président de la CUB, il a été soumis à enquête publique, dans les 27 communes ainsi qu'à la Communauté Urbaine de Bordeaux, du 11 mars 2013 au 11 avril 2013. A l'issue de l'enquête publique, qui a donné lieu à 68 observations du public dont 1 pétition de 555 signatures, la commission d'enquête a émis l'avis reproduit ci-après : la Commission d'enquête considérant le bilan du projet de modification du PLU de la CUB comme globalement positif donne un avis favorable sur le projet de 7^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme de la CUB sous les 4 recommandations décrites dans la délibération.

Afin de tenir compte des observations émises au cours de l'enquête publique, de l'avis de la commission d'enquête et des incohérences qui ont pu être repérées, le dossier de la 7^{ème} modification du PLU a été ajusté et le rapport de présentation amendé ou complété (en bleu) pour prendre en compte certains avis et observations concernant des projets bordelais et talençais.

Concernant Pessac, **Monsieur Verdon** précise : « *les principales dispositions portent :*

- sur la définition d'une zone à l'intérieur de Bersol, secteur dans lequel le commerce non nécessaire à l'activité de la zone, restauration par exemple, est désormais exclu. Ceci correspond aux propositions de l'étude économique menée par la CUB sur Bersol qui préconise le confortement des entreprises d'activités de production tertiaire et de recherche-développement.

- sur la modification du zonage U1V en UdM dans le secteur de l'Alouette afin d'introduire une souplesse réglementaire qui préserve les limites et retraits végétalisés des constructions futures. En effet, l'instauration d'un recul minimum de 4 mètres le long des avenues du Bourgailh, de Beutre, du Général Leclerc, du Haut Lévêque et de Pasteur favorisera un recul des constructions au bénéfice du paysagement de ces retraits.

- sur l'instauration de deux servitudes de protection au titre de l'article L.123-1-5-7 du code de l'urbanisme sur les propriétés 16 et 17, avenue du Général Leclerc, en particulier la célèbre Villa Alice.

- sur la réduction des zones de densification prioritaire centre et ouest du campus universitaire au profit du futur parc et du réaménagement des espaces publics

- sur un transfert partiel des zones constructibles de la zone N3 du Bourgailh pour permettre l'implantation de structures d'accueil sur Mérignac.

Cinq observations seulement ont été inscrites sur le registre d'enquête publique. Trois d'entre elles ne relevaient pas de la 7^{ème} modification, une a été formulée par la Ville, elle-même, pour demander un ajustement concernant une marge de recul sur l'avenue du Haut Lévêque au droit du terminus du tramway pour permettre la réalisation d'un TCSP entre la gare de l'Alouette et l'aéroport. Enfin, une observation émanant du Syndicat de quartier de France soutient les mesures de préservation des qualités paysagères patrimoniales demandées par la Ville que je viens d'évoquer. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** qui se réjouit que l'ordre du jour lui donne la possibilité de répondre brièvement aux éléments soulevés à la fin de l'intervention sur le débat d'orientations budgétaires. « *Je trouve, Monsieur le Maire, pour vous dire franchement les choses, que la manière de faire de la politique qui veut jeter l'anathème sur l'opposition, est une manière de faire de la politique qui nous déconsidère. Qui nous déconsidère tous malheureusement parce que ça englobe l'objet de l'anathème aux yeux des citoyens. L'absence de crédit que l'on peut prêter à la parole politique est aussi due au fait que vous incitez nos concitoyens à la paresse intellectuelle et à ne surtout pas regarder le fond des idées et à simplement s'attacher à quelques surfaces de prises de position politique. Pourquoi je dis ça ? Parce que vous avez voulu dire que je dénonçais bien facilement le fait que vous seriez favorable à l'urbanisation à tout crin. Je reprecise une chose, c'est simplement une conclusion logique, financière, budgétaire tirée des éléments, soit on augmente les taux soit on augmente la base.*

Deuxièmement, vous dites que je serais illégitime à faire cette remarque parce que, moi-même, j'aurais démontré par mes votes précédents que je serais favorable à un excès d'urbanisation. Je voudrais quand même rappeler que, autant la délibération sur l'Alouette aurait pu échapper à ma mémoire, mais elle est revenue par le temps que vous m'avez laissé entre les deux délibérations. Mais la dernière délibération est beaucoup plus récente et j'ai encore le compte-rendu de cette délibération et des échanges que nous avons eu dans les mains puisque c'était lors de la séance du conseil municipal d'octobre. Je n'ai pas, et nous n'avons pas, par ces prises de position voulu favoriser une quelconque urbanisation. On a voulu simplement dénoncer une absence de cohérence, de clarté dans le mode de fonctionnement de la Mairie notamment vis-à-vis des citoyens. Dans le premier cas, le périmètre de prise en considération faisait suite à un premier périmètre de prise en considération qui était très étroit et que vous avez très largement étendu sans en expliquer les raisons. Ce qui donnait l'impression à tout le moins d'une forme d'hésitation. Les raisons apportées à cette extension, une surface multipliée par 3 ou par 4, étaient tout sauf claires. C'était cette méthode là et l'absence de concertation que nous avions voulu dénoncer à l'époque.

Concernant Magonty, c'est la même chose. Monsieur Verdon nous a dit que c'était à la demande du syndicat de quartier. Ce n'est pas du tout le cas. Et le fait qu'il y ait des études sur la nature et l'environnement dans le coin ne voulait pas dire que le comité de quartier voulait qu'il y ait un périmètre de prise en considération. D'ailleurs, le compte-rendu que je viens de relire l'atteste.

Je voudrais préciser ma position sur le sujet. Je suis contre l'urbanisation massive. C'est une chose évidente puisque je suis en faveur du maintien de la qualité de vie sur Pessac. Pour autant, nous sommes pour le respect des Pessacais. A la fois le respect de l'information qu'on leur doit à travers des éléments de concertation qui malheureusement sous ce mandat se sont considérablement dégradés. C'est également le respect de la propriété privée, dans certaines limites que le droit et la réglementation donnent comme possibilité à la puissance publique que sont la municipalité et la CUB. Dans les délibérations que vous adoptez vous ne faites pas preuve de ce respect minimal, non plus que dans vos appréciations sur les prises de position que j'ai pu avoir précédemment. L'amalgame et l'anathème ne constituent pas à mon sens une position politique qui grandirait à la fois son auteur et sa victime. »

Monsieur le Maire lui répond qu'il faut respecter le fait qu'il puisse y avoir un débat démocratique tout simplement. Il passe la parole à **Monsieur Verdon** pour compléter son intervention. Ce dernier rappelle que « *concernant le syndicat de quartier de Magonty, on lui reprocherait de ne pas remplir son rôle s'il ne donnait pas un certain nombre d'indications, d'avis, de préoccupation auprès de la municipalité sur l'évolution possible du quartier. L'intérêt général n'est pas l'addition des intérêts privés. La majorité pessacaise a une autre vision des choses. Elle n'est pas là pour donner satisfaction aux demandes répétées, quelque soient les justificatifs dont certains sont légitimes et respectables, mais il faut avoir une vision de l'équipement d'un quartier parce que ça porte sur le respect du*

patrimoine, en particulier du patrimoine paysager, et puis sur les implications des équipements publics, je vous le rappelle au passage puisque nous avons couru derrière les investissements pendant deux mandats à Magonty précisément.

Le syndicat de quartier de Magonty a produit un Livre Blanc tout à fait intéressant. Nous l'avons étudié et nous avons pensé que nous pouvions aller plus loin en demandant à la CUB, justement puisque la pression foncière est très forte sur ce secteur, de nous accompagner dans l'analyse et pour formuler quelques préconisations. Le syndicat de quartier a été d'accord et participe au groupe de travail mis en place. Concernant la concertation, vous ne pourrez jamais démontrer que la concertation se dégrade à Pessac. Sur ce mandat, précisément, je vous rappelle que nous avons tenu 120 réunions de concertation, commissions extra-municipales ou groupes particuliers, dans le domaine de l'aménagement et rien que celui-là. »

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la 7^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013 388 : Lotissement "Côté Parc" - Dénomination de voie nouvelle

Dans le cadre d'un projet de création d'un ensemble immobilier Lotissement « Côté Parc » desservi par les voies rue Brunet et rue Avigdor comportant 22 habitations, une voie nouvelle sera créée et rétrocédée ultérieurement au domaine public communautaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la dénomination de cette voie, rue Stéphane HESSEL.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013 389 : ZAC Centre Ville - Transfert de groupement de commandes

Par délibération en date du 17 janvier 2003, le Conseil Communautaire approuvait le dossier de Création-Réalisation de la ZAC Pessac Centre Ville et confiait l'aménagement de l'îlot 3 à Aquitanis par le biais d'une Convention Publique d'Aménagement. Ce secteur est délimité par l'avenue Cohé, l'avenue Pasteur, la rue Herman Lemoine et la place Henri Goulinat.

L'îlot 3 de la ZAC est désormais dénommé Place de la Liberté. Les travaux sont achevés en dehors de quelques finitions.

Dans un souci d'optimisation des intervenants, la commune et Aquitanis s'étaient regroupés dans le cadre d'un groupement de commande pour les dits travaux. A ce titre, le lot 1 « voiries et réseaux divers » avait été commandé et financé par Aquitanis en qualité d'aménageur, alors que le lot 2 « espaces verts, mobilier urbain et fontainerie » relevant de la compétence de la Ville était commandé et financé par elle ; les honoraires de maîtrise d'œuvre restant à la charge de l'aménageur.

Ces principes avaient été validés par délibération du conseil municipal en date du 30 septembre 2010.

La CUB a décidé de résilier la convention Publique d'Aménagement la liant avec Aquitanis avec effet au 1^{er} janvier 2014, pour reprendre en régie la réalisation de la ZAC.

Il convient dès lors de transférer à la CUB, la qualité de coordonnateur du groupement de commande, avec les mêmes prérogatives et obligations que notre ville avaient confiées à Aquitanis, à travers la convention de groupement de commande du 30 septembre 2010.

Les membres de la Commission d'appel d'offres dudit groupement, tant à voix délibérative que consultative, sont, pour la Ville, inchangés. Ce transfert au profit de la CUB n'a pas d'incidence financière pour la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de transférer à la CUB les qualités, prérogatives et obligations confiées à Aquitanis dans le cadre de la convention de groupement de commande approuvée par délibération du 17 janvier 2003,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 et 2 joints en annexes.
- de prendre acte de l'avenant n°2 au lot 1 (VRD) de compétence CUB.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Ufferte** qui s'interroge sur la raison d'une telle délibération.

Monsieur le Maire lui répond que c'est une régularisation technique et légale.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Isabelle UFFERTE, Gérard BARTHELEMY.

aff n°DEL2013_390 : Centre-ville - Implantation d'une station d'autopartage BlueCub

L'autopartage constitue une alternative crédible à l'utilisation de la voiture individuelle en « solo » et une réponse complémentaire aux transports en commun permettant de satisfaire une demande de mobilité de plus en plus diversifiée.

Par délibération du 28 juin 2013, la CUB en tant qu'autorité organisatrice de transport a délivré un label autopartage aux véhicules BlueCub, filiale du Groupe Bolloré, en tant que système d'autopartage participant à la réduction des gaz à effet de serre.

Cette habilitation s'inscrit dans le plan Climat de la CUB qui par délibération du 11 février 2011 s'est engagée à agir sur les facteurs de réchauffement climatique. L'objectif principal vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre dont 26 % sont liées au secteur des transports. À ce titre, une action est dédiée spécifiquement au développement des services d'autopartage intitulée « faciliter les autres usages alternatifs à la voiture : autopartage et véhicules électriques ». Cette action intègre aussi l'objectif de déploiement de bornes de recharges électriques.

Le déploiement des véhicules Bluecar de la société BlueCub se déroulera en deux phases. La première d'ici fin 2013 comportera 40 stations d'autopartage. Chaque station sera composée de 5 places de stationnement sur voirie disposant chacune de sa borne de recharge électrique « lente » et d'une borne interactive de location. 90 voitures électriques seront réparties sur ces stations, Les communes concernées par cette première phase sont au nombre de sept. Il s'agit de Bègles, Bordeaux, Cenon, Le Bouscat, Mérignac, Pessac et Talence. La deuxième phase, sous réserve du bon fonctionnement de la première, consistera en un doublement du nombre de stations permettant de déployer un service de 80 stations, 200 véhicules et 400 bornes de charge lente d'ici juin 2015.

L'attribution du label permet ensuite à la Ville, en application de l'article L 2213-2 du code général des collectivités territoriales et au titre de son pouvoir de police, de réserver des emplacements de stationnement aux véhicules bénéficiant du label autopartage, identifiés par une vignette apposée sur chaque véhicule concerné.

L'emplacement proposé à BlueCub est situé sur l'Esplanade Charles de Gaulle, face au pôle multimodal. Les travaux de création de la station restent à la charge du demandeur.

La mise en place de véhicules électriques en libre service affirmera encore plus la vocation multimodale du pôle de Pessac Centre puisque les modes de transports suivant y seront regroupés : Tram, Bus, TER, Vélo libre service, autopartage, location de véhicule en très courte durée, accessibilité cyclable et automobile.

Dans un souci d'équité entre les différentes communes hébergeant des véhicules BlueCub, il est proposé de fixer à 230 € le montant annuel de la redevance pour une place soit 1 150 € pour 5 places.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer un droit de stationnement annuel à BlueCub pour un montant de redevance de

230 € par place soit 1 150 € pour 5 places.

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre tout acte relatif à cette affaire.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Barthélemy** qui déclare : « *Nous sommes pour, a fortiori concernant des véhicules électriques. Mais, si on parle de ce que Bolloré va payer pour louer les places, on ne dit pas un mot sur ce que va déboursier l'usager, c'est entre 36 et 50 € pour 3 heures, ce qui n'est pas rien. Si des personnes aujourd'hui renoncent aux véhicules vu l'encombrement des rocade, etc... Il y en a aussi beaucoup qui ne peuvent plus se payer un véhicule personnel, des retraités, des chômeurs ou même des salariés avec de faibles revenus. Si ceux là voulaient venir se hasarder à louer ces véhicules, ils seraient dissuadés. Je ne pense pas que ce soit la clientèle visée par Bolloré.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Trautmann** qui déclare : « *Chercher une alternative à la voiture personnelle, nous y sommes tous favorables. Nous avons déjà une station Autocool, service de location courte durée, géré par une société coopérative d'intérêt collectif, à laquelle il faut adhérer. Elle dispose de deux places, juste devant le bâtiment de la gare, ce qui ajouté au rabattement de la plupart des bus sur ce même emplacement a empêché la création d'une zone d'arrêt minute pour la dépose de passagers. Vous allez me rétorquer que les usagers ne se gênent pas pour utiliser cette zone pour cet usage et je vous dirais que vous constatez donc que le besoin existe !*

Aujourd'hui, vous nous proposez d'accueillir la société Bluecar et de mettre à sa disposition 5 places de stationnement. A nouveau, nous ne pouvons que redire notre intérêt pour la solution qui en outre utilise des véhicules électriques. Cette solution est développée par le groupe Bolloré. Elle n'a pas fait l'objet d'une délégation de service public de la CUB, elle sera seulement soumise à autorisation temporaire d'occupation du domaine public de la part des villes qui accueillent ses véhicules. Pas très sécurisé comme procédure, ni pour les uns, ni pour les autres, à vrai dire.

Donc sur le principe, malgré les deux remarques précédentes, nous sommes favorables au développement de l'auto-partage.

La question c'est : où ? Sur la place du Général de Gaulle, annoncez-vous ! Vous n'y pensez pas ?

Déjà le 25 février 2002, lors de la présentation du projet urbain de centre-ville en commission extra-municipale, la question du manque de places de stationnement était posée. La promesse de retrouver après les travaux du centre-ville le même nombre de places que précédemment, promesse sans cesse renouvelée par les services de la ville et de la CUB et par les élus de la ville n'a pas été tenue : ne citons que les 48 places supprimées par la modification de la ZAC sur l'îlot 8 (anciennement Andorphine) pour permettre d'équilibrer l'opération, suppression annoncée en novembre 2011.

Depuis, dans toutes les réunions du quartier du Bourg ou des commerçants du centre-ville, on entend la même ritournelle : les commerces fonctionnent mal car on manque de places de parking en surface au centre de Pessac.

Et vous voulez encore diminuer l'espace de stationnement de ce centre qui s'asphyxie. Non, les commerçants ne le comprendraient pas.

Nous voterons donc contre l'emplacement que vous proposez à la CUB. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Dubos** qui apporte quelques éléments de réponse. « *Concernant les tarifs, je rappelle que l'offre tarifaire est le même sur l'ensemble des agglomérations, qu'elles soient bordelaise ou lyonnaise. Si on n'a pas d'abonnement, c'est de l'ordre de 9 € pour 30 minutes. Avec les abonnements, on arrive à avoir des tarifs inférieurs. Mais effectivement ça n'est pas accessible à tout le monde, j'en conviens.*

Concernant l'emplacement, vous savez bien qu'avec mon collègue, Michel Dazat, on a rencontré à différentes reprises les commerçants, le syndicat de quartier du Bourg pour

travailler sur une politique du stationnement du centre-ville. L'étude menée par la CUB a montré qu'on ne manquait pas de places de stationnement, pas du tout. On en a suffisamment. Par contre, on a des places occupées de façon abusives par des voitures ventouses. Et on a l'intention de travailler en accord avec les différents partenaires sur une meilleure répartition et un meilleur turnover de ces véhicules pour favoriser les stationnements de courtes durée. Cela va tout à fait dans le sens attendu par les commerçants.

Deuxièmement, je vous rappelle qu'on a l'intention de développer avec la Communauté urbaine l'utilisation du parking du centre-ville. On a la chance à Pessac d'avoir un parking, même si à l'époque il n'a pas été très bien conçu en accessibilité, mais il existe et on mène des tarifications attractives, avec l'heure gratuite notamment, pour inciter les gens à aller dans ce parking souterrain.

Pour en revenir au positionnement de ces voitures, si on doit avoir un service de voitures en libre service, il doit être positionné à l'endroit où les gens en ont besoin et c'est donc la proximité du pôle intermodal qu'il faut rechercher. Le besoin viendra de gens qui arrivent en train ou en tram et qui ont besoin d'un véhicule pour faire une course. Installé trop loin, cela aurait été trop dissuasif. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Trautmann** qui pense que « *ce serait une très bonne idée, pour confirmer tout ce que vous venez de me dire, de prendre cinq places dans ce fameux parking souterrain. »*

Monsieur Dubos répond que le parking souterrain est prévu pour des stationnements de plus longue durée. On ne va pas obliger les gens à descendre, il leur faut un accès direct.

La délibération est adoptée à la majorité.

Contre : Franck RAYNAL, Marie-Céline LAFARIE, Dominique POUSTYNNIKOFF, Sylvie TRAUTMANN, Éric MARTIN, Nathalie MARCADET-LABARBE, Pascal BREUZARD.

aff n°DEL2013 391 : Aménagement du Bourg de Toctoucau - Rénovation de l'éclairage public - Convention de fonds de concours entre la Ville et la CUB

L'avenue De Lattre de Tassigny va bénéficier d'un réaménagement complet dans le cadre du CODEV au niveau du Bourg de Toctoucau dans la portion comprise entre les Prés de Toctoucau et la rue Brunet sur un linéaire d'environ 1 km.

Le projet consiste à sécuriser cet axe très routier en réduisant l'emprise de la chaussée et en créant des plateaux surélevés pour modérer la vitesse des automobilistes. Des pistes cyclables sur trottoir seront créées tandis que les trottoirs seront eux-mêmes réaménagés. Le stationnement sera réorganisé de manière plus rationnelle. La problématique des poids lourds a été traitée par la création d'emplacements dédiés. Une très large concertation avec les habitants et syndicats de quartier a accompagné le projet.

Cet aménagement est réalisé sous maîtrise d'ouvrage principale de la CUB. La Ville de Cestas interviendra sur son territoire côté Sud et le Conseil Général reprendra le tapis d'enrobé.

Une convention, en cours de validation par les assemblées délibérantes concernées, vient finaliser cette organisation.

Dans ce cadre, notre ville se positionne comme un acteur majeur du projet en procédant à la dissimulation de tous les réseaux aériens sur l'avenue De Lattre de Tassigny au niveau du Bourg côté Pessac en attendant une intervention différée de Cestas pour ce qui la concerne, avec un objectif de réduction de la dépense énergétique.

Les réseaux publics d'ERDF et d'Orange seront donc dissimulés. En matière d'éclairage public, le projet s'inscrit dans l'Agenda 21 et dans le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière tout particulièrement, puisqu'il consiste aussi à renouveler le matériel ancien et modérer les puissances installées. Une dépense d'environ 650 000 € TTC ouvert au PPI a été engagée.

Pour cette opération la ville réalise la totalité des travaux correspondants mais peut bénéficier en contrepartie d'un fonds de concours de la part de la CUB au titre de l'article L 5215-26 du CGCT. Ce fonds est attribué forfaitairement par candélabre existant selon les modalités définies dans la convention en pièce jointe.

Le montant estimatif des dépenses engagées par la Ville en matière d'éclairage public s'élève à 174 968,30 € HT. Compte-tenu du barème défini, le fonds de concours à verser par la CUB s'élève à 87 484,15 €. Ce montant sera ajusté en fonction des dépenses réelles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de fonds de concours entre la Ville de Pessac et la CUB relative à la rénovation de l'éclairage public du Bourg de Toctoucau,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013_392 : Ateliers du cinéma - Convention de partenariat entre la Ville, la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale de la Gironde et l'association du Cinéma Jean Eustache

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville a structuré son offre éducative autour de parcours thématiques à destination des écoles. Le volet culturel prend en compte l'ensemble des ressources du territoire de la commune notamment en matière d'éducation à l'image.

S'inscrivant dans ces parcours, les ateliers du cinéma à l'école élémentaire Montesquieu proposent une sensibilisation aux techniques cinématographiques, associant la découverte d'un film au cinéma avec une pratique en ateliers. Depuis 7 ans, l'évaluation tripartite annuelle démontre la richesse de cette action.

Il y a lieu de reconduire l'action sur l'année scolaire 2013/2014 sur le principe de 12 classes pessacaises et de 2 classes extérieures à la Commune, en partenariat avec le cinéma Jean Eustache et la Circonscription de l'Éducation Nationale de Martignas-sur-Jalles - Saint-Jean-d'Illac - Pessac.

Une convention avec la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de la Gironde et l'association du Cinéma Jean Eustache permettra de poursuivre l'action jusqu'en juin 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Gironde et l'association du Cinéma Jean Eustache relative aux ateliers du cinéma pour la période de janvier à juin 2014
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013_393 : Réfection du boulodrome de la Châtaigneraie

Un travail de renouvellement social urbain d'ensemble est en cours sur le quartier Châtaigneraie-Arago. La réfection du boulodrome de la Châtaigneraie s'inscrit dans la continuité de ce travail partenarial mené par la ville, Domofrance et les habitants sur ce quartier.

L'ASCA (Association Sportive Châtaigneraie Arago) a saisi la Ville au sujet d'un dysfonctionnement du terrain de boules réaménagé et agrandi quelques années auparavant, dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs de la Châtaigneraie : elle déplorait un terrain en partie inondable, difficilement praticable sur toute sa surface.

Après étude, il a été convenu que pour répondre à la demande de l'ASCA, Domofrance, propriétaire du terrain, réaliserait les travaux avec une participation financière de la Ville. Le

montant des travaux nécessaires à l'amélioration de ce terrain de boules s'élève à 5 264,40 € TTC, soit 1 820,40 € à la charge de Domofrance et 3 444 € à celle de la ville.

Un projet de convention a été établi entre la Ville et Domofrance afin de préciser les conditions et modalités du financement de ce projet étant entendu que la Ville, Direction des Sports, continuera de participer à l'entretien de ce terrain (ramassage des feuilles 2 fois par an, désherbage 3 fois par an et passage d'une machine une fois par an pour aplanir et rectifier le sol).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention financière entre la Ville et Domofrance,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013_394 : Programme d'Intérêt Général "un logement pour tous au sein du parc privé de la CUB" - Convention de mise en place entre la Ville et la CUB

Par délibération du 13 décembre 2007, le conseil municipal a voté la participation de la commune à la politique communautaire de « Lutte contre le mal logement, promotion des loyers maîtrisés et de l'habitat durable » dans le cadre d'un Programme d'intérêt général (PIG).

Cette volonté municipale a été réaffirmée depuis la mise en œuvre de ce dispositif lors de l'adoption du Contrat de Solidarité et de l'Agenda 21 pessacais. Les diagnostics établis lors de la préparation de ces projets montraient d'une part une forte demande de logement social, une mobilisation insuffisante du parc privé et la nécessité d'agir sur tous les leviers pour favoriser les parcours résidentiels. Ainsi un des objectifs opérationnels du contrat de solidarité rappelle la nécessité de mobiliser le secteur privé pour participer à la politique de logement social de la ville en résorbant l'habitat indigne et/ou énergivore.

L'évaluation du dispositif commandée par la CUB a montré que les objectifs n'avaient été que partiellement atteints du fait notamment d'une animation insuffisante du dispositif sur les territoires. Cependant, la nécessité de poursuivre cette politique a été réaffirmée. Le 26 avril 2013, le conseil de CUB a validé un second programme d'intérêt général appelé « Un logement pour tous au sein du parc privé CUB ».

Celui ci rappelle l'objectif d'améliorer l'habitabilité des logements, notamment en luttant contre l'habitat indigne, en améliorant la performance énergétique et en favorisant le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées et de développer une offre locative à loyers maîtrisés sur l'agglomération.

Un objectif quantitatif a été fixé : aider 100 propriétaires occupants et 100 propriétaires bailleurs par an, sur 5 ans.

Pour Pessac, elle a fixé un objectif de 15 propriétaires occupants et 20 propriétaires bailleurs sur la durée du programme.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'organisme communautaire a décidé de retenir pour l'animation du dispositif un prestataire qui pourrait assurer une forte présence sur chaque commune pour faire connaître la démarche et aider les propriétaires concernés à constituer leurs dossiers ; la commune faisant le lien entre les propriétaires et l'opérateur en charge du suivi animation et aidant à la détection des ménages susceptibles de vouloir bénéficier des aides à la réhabilitation.

Ce dispositif entrant dans les objectifs municipaux, la ville propose de participer à ce 2^{ème} PIG en apportant un financement complémentaire forfaitaire de 3 500 € par dossier pour les propriétaires bailleurs entrant dans les critères de recevabilité déterminés en annexe (limite du plafond de travaux subventionnables ANAH) et conventionnant leur logement en loyer très social (LCTS), social (LCS). L'enveloppe communale pour les propriétaires bailleurs, fixée à 70 000 € sur la durée du dispositif, sera sanctuarisée jusqu'à 5 années après la dernière validation de la CLAH pour la levée des fonds.

Le versement de la subvention de la Ville est subordonné à l'obtention des aides de l'ANAH, dont les dispositions sont applicables a minima.

Afin de concrétiser cette mise en place, la CUB propose une convention où figurent en annexe le tableau d'intervention de la CUB et les modalités d'intervention de la ville de Pessac.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention jointe entre la Ville et la CUB,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents afférents,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013_395 : Marché de gestion énergétique, de maintenance et de rénovation des installations thermiques des bâtiments communaux - Avenant n°6 au marché n°07059

Par délibération en date du 5 juillet 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution du marché de gestion énergétique, de maintenance et de rénovation des installations thermiques des bâtiments communaux à la Société COFELY.

L'évolution du patrimoine dans le cadre de l'exécution du budget (constructions, restructurations, démolitions et acquisitions) et les nouvelles conventions de locations signées par la Ville impliquent des adaptations du contrat, matérialisées par les avenants n°1 à n°5 approuvés successivement en 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012.

Afin de prendre en compte les modifications de l'année 2013, le contrat de maintenance est modifié comme suit :

- Évolution du périmètre P1 (combustible) et adaptation des objectifs de consommation (baisse de 1%). La diminution des consommations est principalement due à la mise en place de chaudières à condensation et aux travaux de rénovation énergétique entrepris depuis 2010. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans la démarche d'élaboration d'une stratégie énergétique de type facteur 4 conforme aux objectifs européens de maîtrise de l'énergie, et entre dans le cadre des actions du 2ème plan d'action Agenda 21 (défi n°5 – Énergie : réduire d'au moins 20 % nos consommations énergétiques d'ici à 2020). L'influence de ces actions est suivie grâce aux indicateurs du chapitre « Réduire les consommations d'énergie et gaz à effet de serre ».
- Évolution du périmètre P2 (entretien exploitation).
- Évolution du périmètre P3 (garantie totale).

Les nouvelles redevances annuelles s'établissant de la façon suivante pour l'année 2013 :

P1 : 483 022,07 € TTC

P2 : 251 137,28 € TTC

P3 : 93 793,91 € TTC

Il convient donc de conclure un avenant n°6 au marché n°07059 dont le titulaire est la société COFELY, selon les conditions exposées dans la délibération.

Le Groupe Travail Marchés, réuni le 24 octobre 2013, a émis un avis favorable à ces adaptations.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la passation de l'avenant n°6 au marché n°07059 conclu avec la société COFELY,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013 396 : Restructuration de l'école élémentaire Jules Ferry – Avenants n°1 aux marchés n°12073E, 12073J – Avenants n°2 aux marchés n°12073A, n°12073D – Avenant n°3 au marché n°12073B

Les travaux en cours depuis le 3 janvier 2013, ont mis en évidence la nécessité de procéder aux adaptations suivantes :

1 - Concernant des adaptations en cours de chantier :

Des ajustements par rapports aux bâtiments existants et modifications à la demande de la maîtrise d'ouvrage sont nécessaires. Ces changements entraînent des plus values au marché de VRD sur les postes d'assainissements, réseaux courants fort-faible et moins values sur le poste éclairage extérieur ainsi qu'au marché de serrurerie.

La façade Est et le pignon Nord du bâtiment B2 étant composés d'acrotères avec chéneau encaissé (en lieu et place d'une simple gouttière), il s'avère nécessaire de les équiper d'une couverture. De plus, les prestations entre le lot CVP (Chauffage Ventilation Plomberie) et le lot Couverture Étanchéité Bardage n'ayant pas été clairement délimitées, il s'avère que cinq sorties de toitures à la charge du lot CVP nécessitent la réalisation de costières (dont deux sur rampant). Ces prestations (objet de la confusion) n'étant prises en compte dans aucun des deux lots, il est préférable qu'elles soient réalisées par le couvreur.

Initialement prévus d'être rénovés, les linéaires de placards existants dans les salles de classe du bâtiment B1 doivent être mis à neuf dans leur intégralité. Cette modification fait suite à la demande des utilisateurs. Les placards neufs ne nécessitant pas de mise en peinture, il est retiré au lot n°10 la prestation des surfaces correspondantes à ces placards. Profitant de la dépose de l'ensemble des radiateurs conservés dans ce même bâtiment lors du changement de revêtement de sol, il est préférable de peindre ces derniers dans le but d'obtenir un état de finition intérieur plus abouti. De même, pour rattraper des fonds très dégradés et obtenir un résultat esthétique satisfaisant, la solution technique retenue est la mise en œuvre d'une toile de verre sur les murs de refends (prévus initialement d'être simplement peints).

Sur le bâtiment B2, la mise en peinture des bandeaux a été omise à la rédaction du cahier des charges. Afin d'assurer la pérennité de ces ouvrages, il s'avère nécessaire de les peindre. De plus, pour trouver des économies, la peinture intérieure du local chaufferie est retirée.

2 - Concernant des travaux impondérables :

Suite à la remontée de dallage au niveau du bâtiment B1, ayant eu pour conséquence un endommagement des plinthes existantes, il a été acté dans un avenant au lot menuiserie, le remplacement des linéaires existants par des plinthes bois. Ces dernières n'étant pas prévues au marché, il s'avère nécessaire de les mettre en peinture.

L'ensemble de ces modifications entraîne une plus-value aux marchés des entreprises SOPEGA, titulaire du lot n°1 : VRD, AP BÂTIMENT, titulaire du lot n°2 : Gros œuvre – Fondations, SECB, titulaire du lot n°4 : Couverture – zinguerie – Étanchéité – Bardage, GCG, titulaire du lot n°5 : Serrurerie, SOFIBAT, titulaire du lot n°10 : Peinture, qui s'intègre dans l'enveloppe initiale prévue pour cette opération, selon le détail exposé dans la délibération.

Le Groupe de Travail Marchés, réuni le 24 octobre 2013, a émis un avis favorable sur ces adaptations.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure l'avenant n°1 aux marchés n°12073E, n°12073J ; l'avenant n°2 aux marchés n°12073A, n°12073D ; l'avenant n°3 au marché n°12073B.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2013_397 : Hôtel de Ville de Pessac - Travaux de modernisation – Avenant n°4 au marché n°11029E avec la société M.C.E. PERCHALEC

Lors des travaux de modernisation des châssis à projection (fenêtres) dans le mur rideau de l'Hôtel de Ville, il a été nécessaire, pour des raisons techniques, de réaliser la dépose puis la reprise des habillages bois des tableaux. Au cours de ces opérations, certains encadrements menuisés se sont désagrégés. En effet, ils étaient rongés par l'humidité en raison des défauts d'étanchéité des anciennes fenêtres. Il est donc impératif de prévoir leur remplacement.

L'ensemble de ces modifications entraîne une plus-value au marché de l'entreprise PERCHALEC, titulaire du lot n°5 (Menuiserie bois agencement), de 6 697,60 € TTC, soit 12,22 % du contrat initial.

Le Groupe de Travail Marchés, réuni le 7 novembre 2013, a émis un avis favorable sur ces adaptations.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure l'avenant n°4 au marché n°11029E avec la société M.C.E. PERCHALEC.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée 22h00